VOL. XLIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 5 AOUT 1914 — No. 40

ABONNEMENTS
Canada............ $1.00 par année
Etats-Unis......... 1.50 " "
Europe............ 2.50 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne.... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

RÉDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :
Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone : Main 3377.

Mobilisation Generale

En France

Le Consul de France à Montréal informe les citoyens français mobilisables que la mobilisation générale vient d'être décrétée.

En conséquence, tous les Français mobilisables ont à agir conformément aux instructions contenues dans leur fascicule de mobilisation et à se rendre en France par la voie la plus courte, sans attendre d'ordre individuel.

Ceux qui n'auraient pas les moyens de se mettre en route recevront un ticket de chemin de fer à la gare la plus proche,—sur présentation à l'employé de leur fascicule de mobilisation—et se présenteront au Consulat Général à Montréal où ils devront, par certificat authentique, justifier de leur manque de moyens pour rejoindre leur corps, et ou ils recevront des instructions.

Les Français mobilisables se trouvant dans ce dernier cas attendront cependant, avant de partir pour Montréal, un nouvel avis qui sera incessamment publié dans les journaux par l'autorité consulaire.

Dans les circonstances présentes, où c'est l'existence même de la patrie qui est en jeu, il n'y a pas de doute que chaque Français ne fasse tout son devoir.

LE CONSUL DE FRANCE,
Gérant du Consulat Général.

N.D.L.R.—Pour toutes informations supplémentaires on est prié de s'adresser à l'agent Consulaire de France, à Winnipeg, Royal Bank of Canada, rue Main.

En Belgique

Au moment de mettre sous presse, le Consul de Belgique à Winnipeg, nous donne communication d'une dépêche qu'il vient de recevoir de son gouvernement et qui se lit comme suit :

"Mobilisation générale en Belgique, donnez communication aux Belges de votre ressort."

LA GUERRE

Août 3 1914.

Une guerre quasi-générale a éclaté en Europe.

Successivement les nouvelles nous sont arrivées que l'Autriche avait déclaré la guerre à la Serbie, puis la Russie l'ayant déclarée à l'Autriche, l'Allemagne était immédiatement partie en campagne contre la Russie et la France.

L'Italie, vu que la guerre, de la part de ses deux alliées est non pas défensive, mais offensive, ne se voit pas dans l'obligation d'agir, et, pour le moment, déclare qu'elle restera neutre.

L'Angleterre parait devoir, en définitive apporter du côté de la Russie et de la France, l'autorité de sa marine.

Si (il y a un *si*), la lutte s'engage dans ces conditions, la France n'aura pas a immobiliser quatre corps d'armée au moins pour faire face à l'Italie; elle ne devra pas non plus compter avec la flotte italienne qui n'est pas à dédaigner, surtout unie à la flotte Autrichienne, dans la Méditerranée.

Ceci laissera la France pratiquement maîtresse de cette mer, c'est-à-dire que nos communications avec l'Algérie, la Tunisie et le Maroc où, avec les réserves, nous avons plus de 250,000 hommes, ne seront pas coupées de la France.

En outre, la flotte française pourra surveiller le chemin de l'Inde pour les Anglais, qui, eux, devront s'occuper de la Mer du Nord, de la Manche et de l'Océan Atlantique, pour que les vives arrivent en masse, en France et en Angleterre, et arrivent le moins possible en Allemagne.

La France, de son côté, pourra, espérons-le, embouteiller l'Adriatique et couper les vivres à l'Autriche.

Ce bref aperçu montre, l'importance primordiale de la neutralité de l'Italie, et de l'entrée en lutte de l'Angleterre. Il fait prévoir la famine à brève échéance en Allemagne et en Autriche Hongrie, si les pays à l'est des balkans observent une neutralité complète.

Si donc la lutte s'engage ainsi, la France peut avoir bon espoir. intéresse le plus—peut avoir bon espoir.

LES ARMEES EN PRESENCE

En ce qui concerne les armées de terre, qui joueront certainement le plus grand rôle dans la guerre présente, vont se trouver en présence : à l'ouest la France, à l'est la Russie, unies ensemble contre un ennemi commun, qui, au centre sera formé des armées Allemandes et Austro-Hongroises.

La France, grâce à sa loi de 3 ans, votée l'an dernier, a vu, cette année, son armée passer, *sur le pied de paix,* à plus de huit cent mille hommes. Heureusement pour nous que cette loi fut votée en 1913. Heureusement il aurait fallu un an de plus au moins, pour que l'effet complet ait pu se faire sentir d'une manière appréciable sur la cavalerie et l'artillerie. Il est impossible, en 9 mois de former un cavalier ou un artilleur ; ceci est la preuve qu'avec la guerre actuelle, un homme est loin d'être un soldat.

La faiblesse résultant de ce défaut d'instruction de la cavalerie française sera heureusement en grande partie compensée par le développement de la cinquième armée, l'aviation, car, le principal rôle de la cavalerie, de nos jours, est le service de reconnaissance.

Chaque année, le contingent français, appelé sous les drapeaux, est d'environ 260,000 hommes. En tenant compte des morts et des malades, ce contingent moyen annuel tombe dans les dix années qui font, d'un homme de 33 ans, à un chiffre d'environ 200,000 hommes. Ce qui donne à la France, une armée de réserve d'au moins deux millions d'hommes, qui, presque tous ont été soldats pendant 3 années consécutives et ont fait depuis, des périodes d'exercices.

Il faudrait ajouter à ce chiffre de près de trois millions environ, au moins un million cinq cent mille hommes composant l'armée territoriale, ce qui porterait l'armée française sur le pied de guerre à au moins 4,500,000 hommes.

Un calcul analogue nous montrerait que les Russes peuvent mettre sur pied une armée d'au moins 9,000,000 d'hommes, en ne prenant que ceux qui ont été instruits comme soldats. Cette armée est actuellement de beaucoup la plus nombreuse et l'une des plus solides de l'Europe.

Rien qu'en 1913, la Russie avait à choisir parmi un contingent de plus de 20 ans. Elle incorpora 455,000 hommes seulement, ce qui avec les 3 autres classes porta son armée active permanente en temps de paix à près de 1,600,000 soldats !

Des calculs analogues nous montreraient, en face de cette formidable coalition Franco-Russe, une armée allemande forte d'environ 5 à 5 millions et demi d'hommes, et une armée autrichienne atteignant à peine trois millions de soldats.

Il est vrai que ces armées, l'armée allemande surtout, sont renforcées de toutes les améliorations que la science a pu mettre à la disposition de l'homme.

Néanmoins, il semble que le résultat ne devrait pas tromper, cette fois-ci, l'attente des Français.

Du moins telles sont les prévisions humaines !

Août 4 1914.

LE PARLEMENT CANADIEN ET LA GUERRE

On peut juger de la situation critique par les ordres donnés aux employés du bureau de l'imprimerie d'Ottawa de demeurer à leur poste toute la nuit en cas de proclamation d guerre.

Lundi, le cabinet a été en session toute l'après-midi et le soir jusqu'à une heure avancée. L'on reçoit des dépêches secrètes du gouvernement impérial. La gazette contenant la proclamation de la guerre contiendra aussi un avis convoquant le parlement dans un délai de dix jours. On ne restera pas inactif pendant cette période. La mobilisation continuera et tout sera prêt lorsque le parlement sera en état de passer un acte.

L'idée de cette session serait de passer un acte autorisant le parlement canadien à acheter trois navires type Dreadnought pour la défense de l'empire. Ces vaisseaux seront probablement achetés du Chili et de la Turquie.

Aussitôt la guerre déclarée, le parlement canadien se réunira et le gouvernement prendra un programme agressif en achetant des navires de guerre des pays mentionnés plus haut.

BATAILLE

Une dépêche arrive de Paris datée du 3 août et annonce une victoire française à Petite Croix près de la frontière allemande. Un corps de uhlans aurait attaqué les forces françaises embusquées près de ce village, mais il aurait été repoussé avec des pertes considérables. Les uhlans firent deux sauvages attaques, mais deux fois les Français leur firent mordre la poussière. Un grand nombre des soldats du Kaiser sont restés sur le carreau. Plusieurs officiers ont été pris.

La nouvelle a créé une excitation considérable à Paris. Des processions se formèrent où l'on voyait flotter les couleurs françaises, anglaises et russes.

LES AVIATEURS

Les aviateurs français font leur devoir. Ils ont déjà détruit deux Zeppelins. Quelques dépêches en mentionne même trois. Un aviateur français apercevant un Zeppelin est allé se jeter sur lui. Il descendit avec le Zeppelin sacrifiant glorieusement sa propre vie pour son pays. Le célèbre aviateur Garros en a détruit un lui aussi en s'élevant à une grande hauteur et de là laissant tomber plusieurs bombes sur le ballon allemand.

ATTITUDE DE L'ANGLETERRE

Le gouvernement britannique regarde comme un acte très déloyal la violation de la neutralité de la Belgique par l'Allemagne, mais s'il considère cette violation du traité comme une provocation à la guerre il n'en dit rien encore.

La politique du gouvernement a été annoncée à la chambre des communes lundi après-midi par Sir Edward Grey, Secrétaire d'Etat.

Le ministre anglais a indiqué clairement que la Grande Bretagne, considérant ses intérêts et ses obligations ne souffrirait pas une violation du territoire belge. L'Allemagne par ses diplomates a essayé d'éloigner la Grande Bretagne par une offre de ne pas se servir de sa marine contre la France, mais le peuple anglais est convaincu que l'honneur britannique et aussi ses intérêts forcent Albion à protéger la Belgique, la France et les autres nations, ses plus prochaines voisines.

Sir Edward Grey ajoute qu'il avait donné l'assurance que si la flotte allemande venait dans la Manche où dans la Mer du Nord pour entreprendre des hostilités contre la France, la flotte anglaise donnera toute la protection possible. Il demande à la chambre des communes d'envisager la crise européenne au point de vue des intérêts, de l'honneur et des obligations britanniques. Lorsque, dit-il les documents seront devenus publics le monde verra quels efforts nous avons fait pour conservor la paix.

Parmi les points saillants du discours du Secrétaire d'Etat, nous remarquons les suivants :

"Jusqu'à hier encore nous n'avions donné aucune promesse autre que notre secours diplomatique. On m'a demandé lors de la crise d'Alger si nous donnerions le secours des armes. J'ai répondu que je ne pouvais rien promettre à moins de consulter l'opinion publique. Je n'ai fait aucune promesse, mais j'ai dit aux ambassadeurs français et allemands que si l'on forçait la France à la guerre l'opinion publique dans les Iles Britanniques serait en faveur de la France."

"La flotte française est dans la Méditerranée et les côtes nord de la France sont sans défense. Si une flotte ennemie venait combattre contre ces côtes, nous ne resterions pas en arrière. Nous comprenons très bien que la France avait le droit de savoir immédiatement ce que nous ferions advenant une attaque sur ses côtes non protégées. J'ai donné, hier, à l'ambassadeur français l'engagement que si la flotte allemande vient dans la Manche ou dans la Mer du Nord pour attaquer la France sur ses côtes, la flotte anglaise lui (à la France) donnerait toute protection possible. Cette réponse est sujette à l'approbation du parlement, elle n'est pas une déclaration de guerre. Il paraîtrait que le gouvernement allemand serait préparé si nous demeurons neutres à ne pas attaquer les côtes nord de la France. Cet engagement est bien trop étroit." (Toute la chambre anglaise à ces mots applaudit.)

"Notre intérêt à protéger la neutralité de la Belgique est aussi fort aujourd'hui qu'il était en 1870. Nous ne pouvons pas envisager nos obligations moins sériusement aujourd'hui que ne le faisait alors M. Gladstone."

"Lorsque la mobilisation a commencé j'ai télégraphié aux deux gouvernements, français et allemand, demandant de respecter la neutralité de la Belgique. La France répondit qu'elle y était prête à moins qu'une autre puissance ne la viole."

"Le ministre des affaires étrangères de l'Allemagne a répondu qu'il ne pouvait donner une réponse avant d'avoir consulté le chancelier impérial et l'empereur allemand. Il répondit même qu'il doutait fort de la possibilité de donner une réponse parce que la réponse indiquerait les plans allemands."

"On nous a approchés la semaine dernière pour savoir si la restoration de la neutralité belge après la guerre nous pacifierait. Nous avons répondu que nos intérêts et nos obligations n'étaient pas à vendre." (La chambre des députés à ces mots applaudit avec enthousiasme.)

"Ne vous imaginez pas que la grande puissance qui se tiendrait à l'écart dans une circonstance semblable puisse, à la fin de la guerre, exercer une grande influence. Je ne suis pas absolument certain que les faits à propos de la Belgique soient exactement tels que les nouvelles arrivées au gouvernement, mais ce pays est obligé de faire tout son possible pour prévenir les conséquences qui s'en suivraient si l'on n'y mettait pas d'opposition. Nous n'avons jusqu'à présent pris aucun engagement d'envoyer des troupes hors de ce pays, mais nous avons mobilisé notre flotte et nous mobilisons dans le moment notre armée. Nous devons être prêts à nous défendre nous-mêmes, le cas échéant. pas quand."

"A propos des forces du royaume, le premier ministre et le premier Lord de l'Amirauté n'ont aucun doute de leur efficacité. Jamais la marine et l'armée n'ont été plus prêtes et jamais la confiance en leur pouvoir de défendre nos côtés et notre commerce n'a été plus justifiée. Si les événements se développent selon les probabilités nous serons à la hauteur de la situation. "Je crois que lorsque le pays se rendra compte de ce qui est en jeu, il appuiera le gouvernement avec détermination, résolution et persistance.

"Si au moment d'une crise pareille nous ne nous souvenions de nos obligations d'honneur et d'intérêt vis-à-vis la Belgique je doute fort que la force matérielle conservée serait d'une grande valeur comparée au respect perdu. Si nous allons en guerre nous ne souffrirons pas beaucoup plus que si nous restons inactifs. La crise présente n'a pas commencée par une question qui intéressait particulièrement la France. Moins que tout autre pays et moins que tout autre gouvernement la France ne désirait se mêler de la dispute Austro-Servienne. La France a été jetée dans cette discussion à cause de ses obligations d'honneur. Nous avons une vieille amitié avec la France. Jusqu'à quel point cette amitié nous engage-t-elle ? Que chacun consulte son cœur et ses sentiments."

COMMUNICATION DE BELGIQUE

Lundi après-midi Sir Edward Grey annonçait à la chambre la communication reçue de Belgique, qui est comme suit : "Un message a été reçu par la légation belge ici annonçant que l'Allemagne a envoyé à la Belgique, à sept heures, hier une communication proposant à la Belgique une neutralité amicale, mais demandant le passage des troupes allemandes à travers la Belgique et promettant de respecter l'indépendance belge à la conclusion de la paix, et menaçant de traiter la Belgique comme une ennemie au cas de refus. Cette communication donne douze heures à la Belgique pour répondre."

"La Belgique a répondu qu'une attaque contre sa neutralité serait une violation flagrante des droits des nations et que, accepter l'offre de l'Allemagne serait sacrifier son honneur, et que consciente de son devoir la Belgique était fermement résolue à repousser l'agression par tous les moyens possibles."

La réponse de la Belgique fut reçue aux applaudissements de la Chambre et Sir Edward, en finissant, a déclaré que le gouvernement britannique avait pris la communication belge en considération très sérieuse et qu'il ne ferait aucun autre commentaire.

LA BELGIQUE ENVAHIE

Hier, le ministère des affaires étrangères de Londres annonçait que les Allemands étaient entrés sur le territoire Français. Cet événement arrivant immédiatement après les déclarations de Sir Edward Grey faisaient prévoir l'action de l'Angleterre. La mobilisation de toute l'armée belge a été ordonnée.

ULTIMATUM DE L'ANGLETERRE

A la suite de l'envahissement de la Belgique par l'Allemagne, l'Angleterre adressa aussitôt l'ultimatum suivant à l'Allemagne :

Pourquoi les troupes allemandes sont-elles en Belgique ?

Respectez-vous la neutralité de la Belgique ?

Donnez une explication satisfaisante de votre attitude vis-à-vis la Belgique avant minuit ou l'Angleterre agira.

La réponse de l'Allemagne considérée insuffisante fut celle-ci :

Que l'Angleterre chasse toute méfiance à propos de nos intentions, car nous pouvons l'assurer formellement que même dans le cas d'un conflit armée l'Allemagne sous aucun prétexte demandera l'annexion de la Belgique. La sincérité de cette déclaration est appuyée par le fait que nous avons assuré la Hollande que nous respecterions strictement sa neutralité. Il est évident que nous ne pouvons avantageusement annexer le territoire Belge sans aussi annexer certains territoires aux dépens de la Hollande. L'armée allemande ne pouvait rester exposée à une attaque française du côté de la Belgique, telle que proposée, d'après des renseignements absolument certains. Conséquemment l'Allemagne a ignoré la neutralité belge à cause d'une raison vitale, c'est-à-dire afin d'éviter une attaque française par le territoire belge."

(A suivre sur la 8e Page)

UN CROISEUR ALLEMAND

Bombarde un Port Canadien

L'on rapporte que Glace Bay, Nouvelle Ecosse, poste de télégraphie sans fil, est actuellement bombardé par un croiseur Allemand. L'intention des Allemands est évidemment de détruire tout moyen de communication entre l'Amérique et l'Europe.

Depuis longtemps, les Allemands de Winnipeg etaient avertis

On nous assure de source certaine que la Colonie Allemande de Winnipeg avait reçu avis d'avoir à se rendre sous les drapeaux depuis déjà au moins cinq semaines.

Au Royal Alexandra où il y avait au moins 30 réservistes allemands, tous furent avertis par lettre enregistrée d'avoir à se rendre en Allemagne au plus tôt. On leur promettait que les frais de retour leur seraient remboursés par le gouvernement.

La Guerre en Belgique

La ville de Vise sur la frontière Belge a été prise par les Allemands après plusieurs heures de combat. On dit que les vainqueurs ont mis le feu à la ville après avoir massacré tous ceux qui leur opposaient quelque résistance. La ville d'Argentinean est également en flammes, 100,000 Allemands marchent vers Liège.

LES ALLEMANDS REPOUSSES PAR LES BELGES

On annonce officiellement la victoire de l'armée belge sur l'armée allemande qui se dirigeait sur Liège. Après leur retraite sur cette dernière ville, les Belges avaient fait sauter les ponts sur la Meuse, mais, grâce à la protection de leur artillerie, les sapeurs allemands reconstruisirent un nouveau pont, et se dirigèrent sur Liège. Renforcés par la garnison de cette ville, l'armée belge mit les Allemands en déroute après une bataille meurtrière de plusieurs heures.

Le roi Albert en personne est à la tête de son armée.

Mobilisation des Forces Canadiennes

La nouvelle que l'Angleterre et l'Allemagne étaient en état de guerre est parvenue au gouverneur général à sept heures soir. Cette nouvelle fut communiquée immédiatement par messages spéciaux au premier ministre, au ministre de la guerre, au ministre de la marine et au secrétaire d'Etat. Le parlement sera convoqué sans délai afin de voter les fonds nécessaires pour la défense nationale. On s'attend à ce que des ordres soient donnés immédiatement de mobiliser une armée de 21,000 hommes, chiffre qui sera probablement porté à 60,000.

Déjà maintenant plus de 4,000 hommes sont sur le pied de guerre à Halifax, Sydney, St. Jean, Québec, Esquimalt.

Tous les ports et canaux vont être gardés militairement avec ordres de fusiller quiconque attenterait de violer les règlements prescrits par les autorités militaires.

Assassinat de Jean Jaures

Jean Jaures, le député socialiste français bien connu a été assassiné dans un café à Paris, le 31 juillet. L'assassin Raoul Villain, un jeune homme de 29 ans fut immédiatement arrêté.

Interrogé pourquoi il avait commis ce crime, Raoul Villain répondit : "Je l'ai fait, parce que Jaures combattait la loi de trois ans."

Revue de la Presse

OUVRONS-LUI LES YEUX

(*Patriote de l'Ouest*)

Il serait bon de demander à la *Sentinel*, d'Orange, qui se morfond les méninges pour arracher le pauvre canadien-français de son infériorité évidente, comment il se fait qu'un *de ces êtres inférieurs* est arrivé bon premier aux derniers examens d'entrée à l'Université McGill de Montréal.

En effet, M. J. A. Dionne, a remporté la palme avec un actif de 971 points sur 1000, dépassant ainsi tous ses concurrents de langue anglaise.

Et ce résultat affiche bien aux yeux de la *Sentinel* l'ignorance des étudiants des *petites* écoles confessionnelles de Québec.

Vraiment, il faudrait lui ouvrir les yeux !

* * *

L'ESPOIR DE LA FRANCE

(*Le Gaulois*)

M. René Doumic, de l'Académie Française, raconte dans *Le Gaulois* une cérémonie de première communion à laquelle il a assisté. Au cours de l'article il fait la réflexion suivante :

"A l'heure qu'il est, sur tous les points de la France, toutes les petites filles qui ont atteint l'âge rituel, revêtent pareillement la robe blanche. Car, on a beau faire, et les révolutions ont pu se maintenir, on n'a pas réussi à déraciner l areligion de notre sol. Parmi les parents de ces communiantes, la plupart ne fréquentent guère l'église. L'insouciance, la mauvaise honte les en écartent, plus encore que l'incrédulité. D'autres font étalage d'esprit fort et de libre pensée. Les politiciens de l'endroit leur ont rabattu les oreilles des méfaits du cléricalisme. Et docilement ils sont allés déposer dans l'urne le bulletin qui a grossi la majorité du socialisme unifié. Leur député expulsera les Sœurs et mangera du curé. Cependant les pires de ces mécréants n'ont pas admis que leur fille fut privée de faire sa première communion, comme sa mère l'avait faite. Un obscur instinct les a avertis que ce serait une sorte de sacrilège, une disgrâce pour l'enfant, une impiété à l'égard des générations précédentes dont il ne sied pas de renier l'exemple."

* * *

PRODUITS CANADIENS POUR LA FRANCE

(*La Presse*)

On dirait que, depuis quelque temps, notre commerce avec la France, qui était à peu près nul quant aux exportations, semble prendre un courant nouveau, à la grande satisfaction de nos exportateurs. Le "Scotian", de la ligne Allan, qui faisait route vers Londres et le Havre, avait la plus riche cargaison de produits canadiens qui ait quitté notre port en destination d'un port français. Fait curieux, des milliers de boîtes de homard, saumon et autres conserves alimentaires, ont été mises à bord et sont consignées à des importantes maisons de Paris, principalement, et de Nantes. Une exportation nouvelle, mais non moins précieuse, est d'immenses consignations de bois de merisier et d'orme, qui sont arrivés de différents endroits du Dominion pour de grands manufacturiers français. Quant à l'amiante, l'exportation est si considérable qu'il a fallu défaire toutes les cabines des passagers d'entrepont pour pouvoir la placer. Le "Scotian", en partant, avait la plus riche cargaison de nos produits et établira un record qui n'a jamais été surpassé par aucun navire laissant Montréal pour le Havre.

* * *

LES RESULTATS DE LA GUERRE

(*L'Evénement*)

On nous informe que la haute finance s'est réunie à Montréal, vendredi dernier et que les banques, vu la situation difficile, ont décidé que le crédit accordé tel qu'il est actuellement ne serait pas augmenté sous quelque considération que ce soit.

Ce qui signifie, en d'autres termes, que nous allons mettre beaucoup plus explicite, qu'un individu possédant cent ou deux cents mille dollars d'immeubles et ayant un crédit de $40,000 ne pourra pas le voir augmenter.

Il y a certainement nombre de personnes et fort bien placées du reste, qui souffriront de cette situation. On prétend que vu les bruits de guerre et encore plus la stagnation des affaires, les banques ont voulu se préserver d'une course qui les eut empêchées de rencontrer les obligations d'emprunt qu'elles avaient vis-à-vis de gouvernements européens en cas de guerre et préserver ainsi notre crédit.

En tous cas, cette note, est pleine de bon sens et nous parait définir la situation actuelle, toute d'imprévu.

CEUX QUI ECLAIRENT LE PEUPLE

(*Le Patriote de l'Ouest*)

Pas moins d'une trentaine de journaux au Canada ont signalé avec éloge le fait que les Canadiens français aux récentes élections de l'Ontario et du Manitoba se sont libérés des entraves de l'esprit de parti pour se grouper comme catholiques et comme français contre les persécuteurs de leur foi et de leur langue.

En jetant dans l'urne leur bulletin de vote, non plus comme partisans mais comme catholiques, ces vaillants électeurs ont donné un exemple qui a servi à des centaines de milliers de leurs compatriotes.

Eclairés tout d'abord par la presse catholique, ils ont voté avec intelligence et le retentissement de leur vote a fortifié puissamment la campagne d'éducation que celle-ci poursuit avec courage: rien ne vaut comme le bon exemple pour entrainer à l'action.

Il nous faudrait plusieurs numéros de ce journal pourciter ici toutes les excellentes réflexions que les journalistes catholiques ont communiqué à leurs lecteurs en cette circonstance.

* * *

LA SEMAINE ANGLAISE

(*L'Evénement*)

Je vais vous dire tout net ce que je pense de la "semaine anglaise." C'est une mesure excellente et une mesure détestable. Esope a dit jadis la même chose de la langue, mais après tant de siècles, on peut bien plagier Esope !

La semaine anglaise s'entend d'une semaine de travail qui commence le lundi matin et finit le samedi a midi. Supposez un ouvrier consciencieux, actif, habile. Il rattrapera dans les cinq jours de travail cet après-midi. Et donc la production n'y perdra rien. Supposez-le sobre, vertueux, sportif. La semaine anglaise va lui permettre d emieux remplir ses devoirs de père, d'époux, de fils—de travailler son jardin—de lire un peu—d'aller chercher à la campagne les joies saines d'un beau match ou d'une soirée familiale,—bref, de se reposer, de se rafraîchir, de s'entraîner, de vivre. Il y gagnera. Son patron aussi.

Supposez au contraire un ouvrier sans conscience, sans zèle, sans adresse. Voilà un après-midi dont la production nationale, par conséquent la richesse publique, fera tous les frais. Mais si par surcroit cet ouvrier est ivrogne, débauché, la "semaine anglaise" deviendra pour lui une occasion de dépenser, en courant filles et cabarets, le plus clair de son salaire. D'où misère et scènes au logis. Qu'y gagnera la race? Répondez braves gens.

La question de la semaine anglaise est donc une question d'espèce. Sa bienfaisance ou sa malfaisance dépendra des mœurs. Dans un Etat perfectionné, dans la Salente future, je crois qu'on pratiquera la semaine anglaise. Mais on la réservera peut-être aux bons ouvriers. Que dis-je? Dans la Salente future ,tous les ouvriers seront de bons ouvriers. Ils n'auront pas besoin de lois ni de législateurs. Nous autres, mes pauvres amis, nous sommes nés trop tôt. Nous mourrons avant d'avoir pu lécher les montagnes de sucre, les ruisseaux d'ambroisie.

* * *

LE CONFLIT AUSTRO-SERBE

(*La Presse*)

. . . .

A mesure que les événements se déroulent on est de plus en plus porté à croire que l'ultimatum de l'Autriche a été préparé et envoyé à la Serbie avec l'assentiment de l'Allemagne. Les déclarations du Baron Von Schoen, à Paris, sont des plus significatives, si elles ne sont pas la reproduction du coup d'Agadir. D'après ce représentant officiel de l'Allemagne, l'Autriche ne pouvait agir autrement qu'elle n'a fait; la question à régler n'est pas une question d'alliances, mais une question locale au règlement de laquelle les autres puissances ne doivent pas prendre part, sans s'exposer à de graves conséquences. L'Allemagne veut tout simplement dire aux nations d'Europe: laissez mon alliée se venger comme elle le voudra. C'est une affaire qui ne vous regarde pas; et si vous vous en mêlez, vous aurez affaire à l'Allemagne.

. . . .

En attendant, l'Autriche et la Serbie mobilisent leurs troupes. Il y aura six soldats autrichiens contre un soldat serbe. Les forces des adversaires sont des plus inégales et le succès de l'Autriche paraît assuré. C'est justement là le point dangereux. L'Autriche qui veut venger un outrage, nourrit des idées de conquête, et elle serait trop heureuse si on la laissait seule se débattre avec sa faible rivale. C'est précisément ce que la Russie voudrait empêcher. Espérons, dans l'intérêt de l'humanité, qu'elle réussira avec le concours des autres nations.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

AVIS

AVIS est donné par les présentes que Alma Maud Lawson, de la Cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, femme mariée, fera demande au Parlement du Canada, à sa prochaine session dans le but d'obtenir son droit de divorce d'avec son mari, Walter George Lawson, commis, de la Cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, pour motifs d'adultère et mauvais traitements.

Daté à Winnipeg, province du Manitoba, ce 15ème jour de juin 1914.

ALMA MAUD LAWSON.

35-49

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

Achetez ce qui est fabrique a Winnipeg

Les marchands en détail de la cité feront étalage de "marchandises fabriquées à Winnipeg" pendant la semaine du 11 au 17 mai. Voilà l'occasion pour vous de vous rendre compte de la diversité et de l'énorme quantité de produits manufacturés dans notre cité par nos concitoyens.

PURITY FLOUR

PURITY FLOUR.—La farine pure est faite à Winnipeg (St. Boniface) dans la meunerie la plus grande de l'Empire Britannique. Le meulage soigneux, la supervision d'un laboratoire sévère, exécuté dans notre manufacture vous garantissent une qualité uniforme et de premier choix. PURITY est la farine étalon du Canada.

"PLUS DE PAIN ET DU MEILLEUR PAIN"

De par le Monde

Le Commerce du Canada

Ottawa. — Le département du commerce annonce que le rapport revisé du commerce du Canada pour les douze derniers mois se terminant le premier juin dernier, donne une augmentation de dix-sept millions de dollars sur l'année précédente.

La France Affectée

Copenhague. — M. Raymond Poincaré, président de la République Franaçise a renoncé à sa visite à Copenhague, en présence de la situation critique de l'Europe, il a décidé de retourner directement de Russie à Dunkerque. Un message présidentiel au Roi pour l'aviser de ce changement a été apporté à Copenhague par un navire de guerre français.

Un héritage de 50 millions

New-York.—La fortune laissée par feu Henry H. Rogers, millionnaire, de la "Standard Oil," est évaluée en gros à $49,009,099, et net à $40,946,990, suivant l'estimation de Percival Nagle, contrôleur des taxes.

Un autre rapport publié en même temps évalue la fortune de feu D. Ogden Mills, en gros à $36,536,791 et net à $35,723,015.

La culture dans l'Alaska

Dawson, Yukon.—Alfred Burbank, spécialiste connu, en agriculture, déclare après une visite dans les vallées de l'Alaska et du Yukon, qu'elles sont merveilleusement aptes à la culture des tubercules.

"Donnez-moi, dit-il le temps voulu et je ferai produire à l'Alaska une pomme de terre parfaitement adaptée aux conditions de ce climat et comparable à n'importe quelle autres. Les milliers de milles des vallées de cette région peuvent fournir toutes les pommes de terre nécessaires aux Etats-Unis. Tous les terrains à patates de l'Amérique sont occupés et le demande augmente encore.

Le Duc et sa famille en danger

Quittes pour une émotion

Ottawa.—Le duc et la duchesse de Connaught, la princesse Patricia et leur suite ont failli se noyer dans le lac des Bois à Kenora.

Deux chaloupes à moteur dans lesquelles ils se trouvaient ayant frappé violemment des madriers flottants les embarcations furent trouées et l'eau commença à les envahir.

Le gouverneur, sa famille, etc., ne tardèrent pas, heureusement, à être secourus par les personnes occupant d'autres chaloupes. Ils en ont été quittes pour une forte émotion.

Le gouverneur général, la duchesse et la princesse Patricia assistaient à des régates dans deux embarcations appartenant à l'hon. M. Robert Rogers, quand l'accident a eu lieu. Quatre cents chaloupes étaient sur le lac.

Un record Transaplin

Genève, Suisse.—L'aviateur italien Landini, accompagné du Dr Lamtugnani, a établi aujourd'hui un record. Il a quitté Novara, Italie, à cinq heures, ce matin, et a volé au-dessus de Monte Rosa, à une altitude 15017 pieds. Les deux aviateurs sont descendus à Viege, à sept heures et cinquante, après avoir parcouru cent milles en trois heures. Cette lenteur relative s'explique par la difficulté du voyage à travers les nuages.

Ils eurent à subir un froid si grand qu'ils craignirent un moment de geler dans leurs sièges.

Le "Canada" arrivé à Québec

Québec.—Le "Canada" qui a été renfloué près de Cap Chat, est arrivé à Québec. Le vaisseau est fort avarié et flotte à peine. On devra l'examiner avant de le mettre en cale-sèche, afin de voir l'étendue de ses avaries.

Banque Assiégée

Berlin. — Des centaines de servantes et de femmes de la classe ouvrière ont assiégé les banques d'épargne de Berlin. A onze heures, en face d'une banque, il y avait 1,500 personnes.

La circulation dans Paris

Augmentation formidable

Voici quelques chiffres sur la circulation à Paris aujourd'hui et à diverses périodes :

De 1902 à 1912 le nombre des automobiles a passé de 1,673 à 10,072; les motocyclettes de 3,868 à 5,107; les vélocipèdes de 239,240 à 320,535.

Quant au nombre de voyageurs transportés, il a été: en 1870, de 138,144,000; en 1880 de 270,760,000; en 1890, de 323,215,000; en 1900, de 636,322,000; en 1910, de 952,400,000; en 1912, de 1,132,400,000; en 1913, de 1,300,000,000 (un milliard trois cents millions !)

Mais ce prodigieux mouvement de voyageurs, cet accroissement énorme des moyens de transports n'ont-ils pas été réalisés au détriment de la sécurité du public? Et surtout, les voies de Paris, les chaussées, les boulevards, ont-ils été construits de façon à supporter le poids énorme des piétons et des voitures diverses pendant que le sous-sol était miné par des travaux divers.

Hélas, non ! les dernières catastrophes qui ont fait de Paris une sorte de Trouville le prouvent bien.

100 naissances par heure en Allemagne

Berlin.—La statistique publiée à propos de l'exposition d'hygiène de Stuttgart donne les chiffres suivants. Il nait en Allemagne un enfant par 16 secondes. Deux couples de jumeaux naissent toutes les heures. Il meurt une personne par 28 secondes; 35 enfants meurent toutes les heures. La tuberculose fait une victime toutes les quatre minutes et demi. Les tumeurs infectieuses, toutes les dix minutes. On compte trois accidents mortels par 24 heures et un suicide par soixante minutes.

Le résultat net de ces chiffres donne un accroissement de population de 100 unités à l'heure.

SIR DONALD MANN

La récolte en 1914

Sir Donald Mann est à Montréal, où il est venu à la rencontre de Lady Mann et de son fils Donald, qui se trouvent à bord du "Royal George."

Sir D. Mann disait que d'après les rapports du gérant général du C.N.R., M. McLeod, il est considéré que la récolte de 1914 sera certainement auss ibonne que celle de l'année dernière.

Sir D. Mann estime que la part des grains à transporter par les voies du C.N.R. sera cette année au moins égale à celle de l'année dernière qui avait été de 32 pour cent de la récolte.

Sir Donald Mann est absolument certain que lorsque le réseau sera complété cette proportion augmentera grandement. Il estime que le dernier boulon du système du C.N.R. sera posé cet automne, et par ce fait 10,240,000 acres de bonne terre à blé seront ouverts à la culture, car d'après le rapport officiel du gouvernement les terres qui longent le droit de passage du C.N.R. de Winnipeg à Edmonton sur une largeur de 10 milles de chaque côté de la voie sont très propices à la culture du blé. Si cette bande de terre était complètement cultivée, à raison de 20 boisseaux par acre, elle produirait 200,500,000 boisseaux, c'est-à-dire plus que la production de l'Ouest actuellement.

La propriété foncière à Montréal

L'évaluation immobilière dans la cité de Montréal, pour l'année 1914, s'élève à près de $810,000,000, contre $791,813,245, en 1913, soit une augmentation de plus de $18,000,000. Comparativement à l'augmentation obtenue en 1913, alors que l'évaluation foncière accusait une augmentation de $155,245,946 sur celle de l'année précédente, l'augmentation de cette année est insignifiante. Comme question de fait la valeur foncière n'a pas augmenté cette année; la plus-value que l'on constate provenant de l'évaluation de propriétés nouvelles et du redressement d'évaluations antérieures. Cette faible augmentation privera la ville de son privilège d'effectuer de nouveaux emprunts, l'an prochain, sauf jusqu'à concurrence de $200,000 environ.

Soumissions

LE ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4 p.m., lundi, le 31 août 1914, des soumissions pour la construction de la station postale "C", à Fort Rouge, Winnipeg, Man., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumissions pour la station postale "C", Fort Rouge, Winnipeg, Man.

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, au bureau de M. H. E. Matthews, architecte, surintendant des édifices fédéraux, Winnipeg, Man., et au bureau de poste, Brandon, Man.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix (10 p.c.) pour cent du montant de la soumission fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS, Secrétaire.

Ministère des Travaux publics, Ottawa, 1er août 1914.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas exprssément autorisé cette publication. —64981. 40-41

Pelerinage a Ste-Anne, Man.

Le **13** au lieu du **6** Août

Prix: Adultes, **95** cts

Enfants: **50** cts

Départ de Winnipeg à **8h. a.m** Arrêt à St-Boniface et points intermédiaires entre St-Boniface et Ste-Anne

Sermon donné par **MGR. BELIVEAU**

Retour, Départ de Ste-Anne à **4.30**

Il y aura tables de rafraichissements

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle de homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

La quantité d'acres a cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY, Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

Abonnez-vous au "MANITOBA"

$1.00 par année

FEUILLETON DU *MANITOBA*

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVEES

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 43

(*Suite*)

—Tant mieux; nous irons à Québec. Je voudrais aller à Québec pour une autre raison; en descendant de Montréal, l'autre jour, j'ai remarqué deux jeunes demoiselles dont la physionomie m'intrigue. J'y ai déjà pensé plusieurs fois. Je dois les avoir vues quelque part, ou quelqu'un qui leur ressemble beaucoup. D'ailleurs je désirerais remettre au gouverneur, Lord Gosford, une lettre que m'a donnée pour lui, son cousin sir Arthur Gosford; j'aimerais à en avoir des nouvelles, il a dû être venu ici l'hiver dernier.

—De quelles jeunes filles voulez-vous parler, dit DesRivières en riant, est-ce que l'une d'elles vous serait tombée dans l'œil ? Prenez garde M. de St-Luc, vous pourriez bien vous laisser prendre à l'hameçon; les appâts sont attrayants en Canada.

—Ah ! mon cher ami, ce n'est pas un requin comme moi, un vrai loup de mer, qui se laisse prendre si facilement. Non, ce n'est pas cela; j'ai ressenti une singulière impression en les voyant ; plus je les regardais, plus elles m'intéressaient, sans que je pusse deviner pourquoi; mais bien sûr que ce n'était pas de l'amour.

—Etaient-ce ces deux demoiselles, en robes blanches, chapeaux de paille attachés sous le menton avec des rubans bleus.

—Précisément.

—Cheveux bruns, lissés en bandeaux sur le front ?

—Oui.

—Grands yeux, d'un bleu clair, fendus en amende.

—Ce sont elles ! les connaissez-vous ?

—Oui, ce sont les demoiselles de St-Dizier, qui descendaient avec leur mère. Diable ! vous n'avez pas mauvais goût. Ce sont les belles de Québec; on appelle la plus grande. *l'Etoile du Nord.*

—St-Dizier, répéta St-Luc, en se jetant en arrière dans le fond de la voiture, je ne connais pas ce nom-là; et il tomba dans une rêverie dont il ne sortit qu'en arrivant à Sorel.

Le père Toin fumait sa pipe sur la galerie, au devant de sa maison, quand ils arrivèrent.

—Eh bien ! le voyage ? dit le père Toin, en secouant les cendres de sa pipe et venant au-devant d'eux.

—Pas trop bon, dit DesRivières : et de votre côté ?

—Moué, j'en ai; pas su M. Rivan, personne ne sait ce qu'il est devenu; mais su Meunier j'en ai.

—Qu'avez-vous appris? dit St-Luc, en avançant vivement.

—Ah ! dame ! C'est par une pure chance du bon Dieu que j'ai appris ça. Figurez-vous que depuis que je vous ai vu, j'ai fait l'tour du village, je n'sais combien de fois, pour voir tous les vieux. Pas un ne se rappelait M. Rivan ni Munier. Je désespérais de rien trouver, quand, par hasard, c'matin, j'vais à la grève, pour voir s'il y avait du poisson à vendre; et qu'est-ce que j'vois au quai?Un tas de faignants qui regardaient deux hommes de cage qui s'battaient. Mais qu'est qu'c'est qu'ces deux polissons-là que je dis ?—Mais connais-tu pas Bill Collins qu'on m'répond.—Quoi, le métif?—Oui, c'est lui-même.—Et l'autre? que j'demande.—C'est Munier, le garçon à Pierriche, tu sais; qu'é d'meuré à St-Ours.—Oh ! oh ! que je me dis, c'est mon homme ; et sans faire ni une, ni deux, j'crie: "Aidez moué, faut les séparer !" et on les sépare. J'tenais Munier au collet. Tu n'as pas honte, que j'lui dis, de te battre comme ça en pleine rue; t'es ben joli comme t'es là, avec un œil poché et l'autre qui n'en vaut pas mieux.—Quoi, c'est vous m'sieu Toin, qu'y m'dit. —Oui, c'est moué, que j'lui réponds; et tu va m'suivre tout de suite; ya deux m'sieux qui te cherchent. Je l'ai emmené ici ; et après lui avoir fait laver le visage avec du whisky, j'lui dis: A c't'heure, tu vas rester ici; et quand ces m'sieux viendront y te verront.—Ah ! pour ça, j'peux pas, qu'y m'répond.—Et, pourquoi pas, que j'dis.—Mais parce qu'y faut que j'rejoigne ma cage qui descent; Montferrand, qu'est d'sus, m'a dit de le rejoindre à la tête du lac; à moins qu'j'aime mieux aller sauter l'Abord à Plouffe, avec la cage à m'sieux Aumond.—Bien, c'est bon, que j'lui dis, tu iras sauter l'Abord à Plouffe; ça te donnera le temps d'attendre ici qu'quetemps.—Non pas, me répondit-il; faut que je remonte dans le *Varennes*, qui va démarrer tout à l'heure. J'eus beau faire pour l'r'tenir; il a fallu qu'y partit dans le *Varennes*.

—Est-ce bien le cousin de M. Meunier qui était mort en mer ? demanda St-Luc, fort intéressé dans la découverte du père Toin.

—Non pas le cousin; le p'tit cousin; c'est le père qu'était le cousin du matelot. C'lui-cit c'est l'fils.

—C'est bien, c'est bien; mais où allons-nous le retrouver maintenant. C'est dommage que je n'ai pu le voir.

—Ah ! pour ça, écoutez: j'sais où y d'meure; y d'meure à Montréal, dans le faubourg St-Laurent, qu'y m'a dit, conte le *Coin Flambant.*

—Est-ce tout ce que vous avez pu obtenir, M. Toin ?

—Oui, m'sieux; c'est-à-dire non, arrêtez un peu... ah ! y ma dit que l'petit Pierriche à Mame Rivan... attendez, j'ai pas trop ben compris... oui, j'crois qu'c'est ça, l'p'tit Pierriche à Mame Rivan, qu'elle avait mis chez son père, avait été enlevé, tout p'tit.

—Chez qui avait-il été mis ?

—Chez Pierriche Munier, l'père à celui qu'était ici à matin.

—Est-ce tout ce que vous avez appris ?

—Oui, m'sieu, c'est tout.

CHAPITRE XXXV

UNE NUIT ORAGEUSE

L'excitation des esprits à Montréal était devenue telle qu'il était dangereux de sortir le soir, surtout dans les faubourgs. La police était tout à fait insuffisante pour réprimer les désordres. Les hommes du guet faisaient acte d'apparition par intervalles, plutôt par forme que par acte d'autorité. Heureusement qu'il était rare que l'on fit usage d'armes meurtrières; on se servait de bâtons, quelquefois de garcettes, mais presque jamais de pistolets ou de poignards.—Mais si d'un côté il n'y eût point d'assassinats, il y avait presque tous les soirs de nombreuses contusions d'infligées, souvent à des personnes fort inoffensives. Une haine de race s'était insensiblement accrue entre une partie de la population anglaise et canadienne. La jeunesse des deux nationalités, surtout, était fort exaltée. Leur antipathie ne se déclarait pas encore ouvertement, en plein jour; mais dans les rencontres particulières, le soir, ils en venaient presque toujours aux voies de fait. Des deux côtés ils se recherchaient; les Canadiens n'étaient presque jamais les agresseurs, mais une fois la lutte engagée, ils en sortaient presque toujours à leur avantage; à moins qu'ils ne fussent forcés de succomber sous le nombre.

Le *Coin Flambant* était devenu célèbre par les rixes dont il était le théâtre presque toutes les nuits. Trois à quatre maisons, tenues par des personnes d'une réputation plus que douteuse sous le rapport de la morale, attiraient beaucoup de jeunes gens. Un cabaret, où l'on débitait de la liqueur d'assez bonne qualité et où l'on tenait plusieurs tables de jeux, se trouvait juste en face d'une maison peinturée en rouge, qui lui avait fait donner le nom de *Coin Flambant* que portait le quartier. Cette auberge, d'assez modeste apparence au dehors, était souvent le théâtre de terribles orgies. C'était là que se rencontraient assez fréquemment les plus turbulents et les plus exaltés des deux partis; mais comme il avait été convenu, d'un tacite et commun accord, de regarder ce lieu comme un terrain neutre, on n'y parlait jamais politique; ce qui n'empêchait pas que sous d'autres prétextes on n'élevât des querelles dont les haines de races étaient la cause. Une enseigne au-dessus de la porte, portait ces mots ambitieux *"Hôtel St-Laurent."*

Un peu plus bas, en descendant la rue St-Constant vers le Champ de Mars, il y avait une maison, à deux étages, en bois; on y montait par un perron de cinq à siz marches. C'était une taverne où l'on vendait sans licence de la boisson frelatée aux habitués. Cette maison était le rendez-vous de ce que la ville renfermait de plus infime dans sa population; c'était là que s'organisaient les vols, les incendies et les bris de maison qui, à cette époque, augmentaient d'une manière alarmante. Là, la nuit, on apercevait des figures que l'on ne rencontrait nulle part le jour ; vers dix heures du soir, on commençait à les voir arriver une à une; quelquefois, mais rarement, deux ou trois ensemble. Quelquefois on y voyait des gens des cages qui demeuraient dans le fauboug; ceux-là n'y venaient pas pour y faire du mal, ou y rencontrer les malfaiteurs dont nous venons de parler; mais parce que la boisson y était vendue à meilleur marché. Les hommes de cage ou les *voyageurs*, comme on les appelle, qui visitaient cette espèce de tapis franc, étaient pour la plupart des *boulés*, qui ne reconnaissaient d'autre mérite que celui de la vigueur physique et de la force brutale.

On nous pardonnera de conduire nos lecteurs dans ces lieux que l'exigence de notre récit nous oblige de visiter.

Un camedi d'été, vers neuf heures et demie, deux hommes marchaient rapidement, en remontant la grande rue du faubourg St-Laurent; rendus à la rue Lagauchetière, ils tournèrent à droite. A une trentaine de pas, en arrière, suivait une a utre personne qui, de temps en temps, frappait légèrement le pavé avec une canne, comme pour avertir qu'il les suivait.

—Connaissez-vous bien la place? disait l'un de ces hommes à son compagnon.

—Parfaitement. Mais je crois qu'il est un peu trop de bonne heure, pour l'y trouver.

A mesure qu'ils avançaient, les fanaux devenaient de plus en plus rares, et bientôt ils furent dans une obscurité complète. La nuit était noire et chaude, l'atmosphère lourde.

Quand ils furent arrivés à la taverne qu'ils cherchaient, ils s'arrêtèrent un instant et écoutèrent. N'entendant rien, l'un d'eux frappa un coup, avec sa canne, sur le pavé; deux coups secs, partis des environs du *Coin Flambant,* répondirent au signal.

—Entrons maintenant, dirent-ils en montant avec précaution le perron qui menaçait de s'effondrer sous leurs pieds.

C'était une salle assez grande; elle occupait tout le premier étage (rez-de-chaussée); elle était basse; le plafond noir de fumée, n'était pas à plus de sept pieds de hauteur. Dans le fond, en face de la porte, il y avait un compteir. Quelques barils peinturés en jaune annonçaient, en lettre rouges, qu'ils devaient contenir du rhum, du whisky, du gin, de la bière et du cidre. Sur une tablette, au-dessus de la rangée de barils, on voyait plusieurs bouteilles recouvertes d'inscriptions prétentieuses de liqueurs dont elles étaient veuves depuis longtemps.

Dans un des coins de la salle une table longue en planches de pin, entourée de bancs, servait à ceux qui voulaient manger ou boire en conversant. Il n'y avait pas de chaises; les bancs servaient en même temps de sièges et de lits à ceux qui en avaient besoin.

Une seule chandelle de suif sur le comptoir éclairait l'appartement. Malgré la chaleur, les chassis et conrtevents étaient fermés. Une épaisse atmosphère de fumée enveloppait la table de manière à plonger dans une demie obscurité trois personnes qui l'occupaient, et qui cessèrent de parler à l'entrée des deux nouveaux venus.

Le propriétaire, qui dormait derrière le comptoir, sur une vieille chaise empaillée, ouvrit machinalement les yeux sans se déranger; mais quand il vit que ceux qui s'avançaient vers lui, n'étaient point de la classe de ceux qui fréquentaient sa taverne, il se leva et moucha, avec ses doigts, la chandelle, dont le long lumignon attestait que cet homme dormait depuis assez longtemps.

—Bonsoir, messieurs, que puis-je faire pour votre service? leur dit-il en les regardant avec défiance.

—Nous cherchons un nommé Meunier, homme de cage; on nous a dit que nous le trouverions ici.

—C'est ici qu'il vient généralement tous les samedis; mais il n'est pas encore venu cette semaine.

—Pensez-vous qu'il viendra ce soir? nous avons besoin de le voir pour des choses importantes.

—Je crois qu'il viendra, s'il est en ville. Mais il ne sera pas ici avant dix ou onze heures. Si vous désirez l'attendre, assez-vous ; ou plutôt, si vous aimez mieux repasser, je lui dirai de vous attendre, s'il vient.

—Merci, nous reviendrons plutôt.

—Peut-être le trouveriez-vous à l'hôtel St-Laurent, il y va quelquefois; mais rarement, parce qu'il n'y a que les richards qui vont là.

A peine furent-ils sortis, qu'une des trois personnes qui étaient assises près de la table se leva et dit tout bas: "Restez ici, je vais les suivre."

—Tu perds ton temps, P'tit Loup; je connais le mince; c'est un commis de la Banque du Peuple; ça n'a jamais le sou; l'autre je ne sais pas.

Celui qu'ils appelaient P'tit Loup était un dangereux et audacieux voleur, nouvellement sorti de prison. Il revint bientôt auprès de ses compagnons, et leur dit qu'il les avait vus entrer à l'hôtel St-Laurent.

L'auberge dans laquelle venaient d'entrer St-Luc et DesRivières, avait une apparence tout à fait aristocratique auprès de la taverne qu'ils venaient de quitter.

—C'est mieux ici, remarqua St-Luc, nous attendrons jusque vers onze heures; qu'allons-nous faire?

—Je vais d'abord m'informer si Meunier n'est point venu, et donner ordre de nous avertir s'il vient; puis nous fumerons un cigare dans la salle voisine, où du moins nous aurons des chaises.

—Et du vin, si vous désirez traiter, M. DesRivières, dit un homme en anglais, qui s'avança du milieu d'un groupe de trois à quatre personnes debout près d'une fenêtre.

DesRivières jeta un coup d'œil rapide sur St-Luc, et lui fit un signe.

St-Luc, sans se préoccuper de ce qui venait d'arriver, passa dans la seconde chambre, et s'assit sur un vieux sofa près d'une table, pendant que DesRivières allait parler au comptoir.

—Qu'allez-vous prendre, dit celui-ci à St-Luc, en revenant avec le garçon qui apportait des cigares.

—Je préférerais ne rien prendre pour le moment.

—Je l'aime autant, et mieux même; car je crois que l'on va me chercher querelle. Ce sont tous des *L. P. S.* qui sont dans l'autre chambre. Et ce soir, nous avons autre chose à faire que de nous battre. Je serais fâché que, par rapport à moi, vous fussiez entraîné dans une difficulté, qui pourrait être sérieuse.

—Portent-ils des armes? demanda St-Luc.

—Non; mais ils ont des garcettes dans leurs poches, je pense.

—C'est bon, c'est bon; ne nous en occupons pas, dit St-Luc avec la plus parfaite indifférence. S'ils viennent, nous les recevrons. En attendant, garçon, une bouteille de champagne et deux verres !

—Pourquoi pas trois, dit celui qui avait déjà adressé la parole, en entrant dans la salle suivi de ses compagnons.

—Monsieur, je ne vous connais pas, lui dit St-Luc... garçon, deux verres ! Et il alluma tranquillement son cigare.

—Monsieur S... lui dit DesRivières en se levant, est-ce que vous venez pour insulter un étranger ? Si c'est à moi que vous en voulez, remettons la partie à un autre jour. Pour ce soir je vous prie de ne pas nous chercher querelle.

—Eh ! bien, payez donc une traite.

—Si vous n'avez pas d'argent, je vais vous en prêter; mais vous m'excuserez de ne pas boire avec vous.

—Tonnerre ! tu nous insultes, DesRivières, en nous offrant de l'argent; tu me connais, et tu sais que j'en ai de l'argent, dit un des amis de S... en mettant la main dans sa poche et en retirant cinq à six piastres. Tu ne veux pas traiter; et bien, voici ce que je propose: Nous prendrons les gants tour à tour, et celui qui restera vainqueur le dernier fera payer la traite au parti vaincu.

—Et vous êtes sérieux? dit St-Luc en riant.

—Mais oui.

—Comment; vous êtes cinq, et nous ne sommes que deux, et vous croyez que la proposition est juste.

—Eh ! bien je vous prendrai, vous. Si vous me battez, je paierai la traite; si je vous bats, vous la paierez.

—J'accepterai à une condition, répondit St-Luc; c'est qu'après la traite prise, vous nous laisserez tranquiles.

—Accepté, accepté ! crièrent-ils de bonne humeur en détachant de la cloison deux paires de gants de boxe.

(*A suivre*)

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

Page du Cultivateur

Statistiques

Ottawa.—Un bulletin publié par le bureau des Recensements et Statistiques donne des évaluations revisées des superficies consacrées cette année aux récoltes de printemps, et de l'état de celles-ci au 30 juin. Ce bulletin donne aussi des évaluations de la superficie consacrée aux céréales semées plus tard, et aux récoltes sarclées : on y trouve aussi le nombre des bestiaux de ferme. Ces évaluations sont basées sur les rapports envoyés par les correspondants agricoles du Bureau, à la fin de juin. Pour ce qui regarde les récoltes de printemps, ces évaluations confirment assez bien celles qui ont été publiées il y a un mois: l'orge, les grains mélangés, le foin et le trèfle sont cependant un peu inférieurs à ce que les rapports précédents en disaient tandis que l'avoine, le seigle, les pois et la luzerne ne sont supérieurs aux évaluations préliminaires qu'on en a publiées il y a un mois et qui déclaraient, en ce qui regarde le Canada oriental, que l'arrivée tardive du printemps avait considérablement retardé les semences. La superficie sous blé est maintenant évaluée à 11,022,000 acres, soit 7,000 acres de plus qu'en 1913. Le blé de printemps recouvre 10,048,700 acres, contre 10,045,000 acres en 1913, et la superficie consacrée au blé d'automne est évaluée à 973,300 acres, contre 970,000 acres, l'an dernier. La superficie semée en avoine estimée à 10,814,500 acres, ce qui est 380,500 acres de plus qu'en 1913, où la superficie ensemencée dépassait de 468,006 acres celle de 1912. On estime que l'orge recouvre 1,597,600 acres, contre 1,613,000 acres l'an dernier; le seigle recouvre 111,280 acres, contre 119,300 acres; les pois 205,950 acres, contre 218,980 acres; les grains mélangés 463,300 acres, contre 473,800 acres; le foin et le trèfle 7,997,000 acres, contre 8,169,000 acres et la luzerne 90,385 acres, contre 93,560.

Dans les trois provinces du Nord-Ouest, Manitoba, Saskatchewan et Alberta, l'évaluation revisée de la superficie du blé est de 10,063,500 acres, contre 10,036,000 acres l'an dernier; la Saskatchewan et l'Alberta accusent une augmentation, et le Manitoba une diminution. Dans les trois provinces, l'avoine couvre 6,106,000 acres, contre 5,792,000 acres en 1913, tandis que l'orge en couvre 1,038,000 acres, contre 1,025,000. L'augmentation nette dans les trois provinces et pour ls trois récoltes est, en acres, pour le blé, de 27,500; pour l'avoine, de 314,000 et pour l'orge de 13,000, soit un total de 354,500 acres pour les trois récoltes. C'est l'avoine qui, dans les trois provinces, accuse la plus grande augmentation de superficie; 314,000 acres, ce qui indique apparemment qu'on s'occupe davantage de culture mixte.

La superficie en acres des récoltes tardives de céréales et récoltes sarclées en 1914, est estimée comme suit: sarrazin, 354,000 contre 380,700 en 1913; lin, 1,163,000 contre 1,552,800; maïs à décortiquer, 256,000 contre 278,000; fèves, 43,830 contre 46,200; pommes de terre, 475,900 contre 473,500; navets, etc., 175,000 contre 186,400; betteraves à sucre, 15,500 contre 17,000 et maïs fourrager, 317,000, contre 303,650. On remarquera que la superficie semée en graine de lin est de 389,800 acres inférieure à celle de l'année dernière, la diminution existant surtout en Saskatchewan, où la superficie semée en lin est de 1,030,000 acres, soit 356,000 acres de moins qu'en 1913.

En général, l'état des récoltes de printemps à la fin de juin était assez satisfaisant, excepté pour le foin et le trèfle qui, à cause de la sécheresse prolongée ont vu leur état tomber de 90.2 à 73.7 depuis le mois dernier. Létat de toutes les autres récoltes a baissé depuis le 1er juin, et voici quel était au 30 juin, leur état, suivant une échelle où 100 représente la promesse d'une pleine récolte: Blé d'automne, 78.2; blé de printemps, 86.3; tout blé, 84.5; avoine, 87.3; orge, 86.2; seigle, 84.7; pois, 86.9; grains mélangés, 87.3; luzerne 81.5 et pâturages, 83.2. L'état du blé de printemps en Saskatchewan atteignait 90. Si les conditions sont, jusqu'à l'époque de la moisson, égales à la moyenne des six années 1908-1913, la moyenne de l'état modèle pour le blé, le seigle, l'orge et l'avoine, représente la promesse d'un rendement par acre, supérieur de 3 p.c. pour le blé de printemps et l'orge, et de 1 p.c. pour le seigle, à la moyenne de ces six années, égal à cette moyenne en ce qui regarde l'avoine, et inférieur de 1 p.c., en ce qui regarde le blé d'automne.

Voici quel est le résultat de la compilation des évaluations de nos correspondants agricoles, quant au nombre des bestiaux de ferme, à la fin de juin, et pour tout le Canada: chevaux, 2,947,738; vaches laitières 2,673,286; autres bestiaux 3,363,531; moutons, 2,058,045 et porcs, 3,434,261. Comparés à ceux de l'année dernière, ces chiffres représentent une augmentation dans le cas des chevaux, mais une diminution pour chacune des autres espèces de bétail. Nos correspondants avaient été priés de tenir compte, dans leurs évaluations de cette année de la grande exportation de bestiaux aux Etats-Unis, qui a suivi la réduction du tarif des Etats-Unis au mois d'octobre dernier; et quoique beaucoup de nos correspondants aient déclaré que l'élevage compenserait largement les déficits causés par cette augmentation dans les exportations, il esmble que les diminutions constatées ont été causées par ces exportations. Les tableaux des rapports par provinces, indiquent que lo diminution se fait surtout sentir dans la partie orientale du Canada, car des eugmentations satisfaisantes dans le nombre des bestiaux se manifestent dans les provinces du Nord-Ouest et spécialement dans la Saskatchewan et l'Alberta.

DRAINAGE AU MANITOBA

Le Ministère de l'agriculture du Manitoba étudie la question de savoir s'il y aurait avantage à faire envoyer par le collège d'agriculture des experts pour inspecter les terrains ayant besoin de drainage et pour aviser les cultivateurs au sujet du système de drainage à adopter pour les terrains en question. Plus tard cette inspection pourrait se développer en un arpentage régulier.

Le Ministère espère compléter les expériences actuelles de drainage pendant la saison qui vient. Parmi les essais mentionnés à la p. 119 de la *Gazette* de février un seul a encore été terminé. Les drains posés l'année dernière seront observés régulièrement au moyen de trous d'observations disposés à cet effet. On note avec soin les résultats que donnent les différences de profondeurs et les différences de pentes; on note également les résultats que donnent divers matériaux et notamment le sable et le gravier, la terre franche et la terre argileuse, employés pour recouvrir les tuyaux. Tous les faits qui se rapportent aux différentes plantes semées sur terre drainée cette année seront enregistrés également et comme cette terre était vierge jusqu'à l'année dernière, elle nous fournira ainsi une excellente occasion d'étudier quelques problèmes intéressants dans cette voie.

Les efforts du département en faveur du drainage n'ont pas encore atteint le point où l'on juge opportun d'accorder de l'aide sous forme d'argent aux cultivateurs qui désirent drainer leurs fermes, mais il peut se faire que cette mesure soit jugée utile dans l'avenir.

H. J. MOORHOUSE,
Assistant Sous-Ministre de l'Agriculture.

L'Industrie porcine au Manitoba

En ces dernières années le porc a reçu plus d'attention de la part du cultivateur du Manitoba que tout autre animal, principalement à cause des cours relativement élevés. Qu'il s'agisse des porcs reproducteurs de race ou des porcs d'engrais pour le commerce la demande a été très vive.

Il y a aujourd'hui à peu près deux fois plus de porcs au Manitoba qu'il y a trois ans. Cependant les prix sont restés élevés et réguliers. Aussi les producteurs ont-ils été grandement encouragés et un plus grand nombre que jamais de cultivateurs établissent des troupeaux cette année.

Il y a quelques années au Manitoba les races à bacon étaient préférées, mais en ces trois ou quatre dernières années les races à gros lard se sont largement répandues. Elles sont bien vues par le saleur et le cultivateur; le premier ne fait pas de différence entre les deux types et les races à gros lard se vendent au même prix que les races à bacon.

Races représentées:—Les principales races représentées sont les Yorkshire, Berkshire, Poland China, Tamworth, Chester White et Duroc Jersey. L'ordre dans lequel elles sont énumérées ici représente leur nombre dans la province. Cependant la majorité des porcs dans la province appartiennent aux races Yorkshire et Berkshire.

Nos cultivateurs comprennent beaucoup mieux aujourd'hui qu'autrefois les principes essentiels dans le soin et l'engraissement des porcs et les échecs sont très rares. Un bulletin intitulé "L'élevage du porc au Manitoba" publié pour la première fois en 1913 a été très largement répandu dans la province. On tient au collège d'agriculture du Manitoba des troupeaux représentatifs de plusieurs races de porcs et l'on fait des expériences d'alimentation, d'élevage et d'engraissement. Ces expériences ont donné lieu aux conclusions suivantes :—

(1) Parmi les fourrages que l'on peut se procurer au Manitoba, le petit son et l'avoine avec un bon pâturage ou des fourrages verts suffisent pour produire de bons cochons vigoureux pendant l'été.

(2) Les cochons qui reçoivent du lait écrémé avec leur grain au moment du sevrage et pendant un mois ou deux après s'engraissent mieux et à meilleur marché que ceux qui ne reçoivent pas de lait écrémé.

(3) Les cochons laissés au large sur un bon pâturage s'engraissent autant que ceux qui sont tenus dans une petite loge avec moitié moins de grain que ces derniers.

(4) L'alimentation la meilleure et la plus économique pour une période d'engraissement de six à huit semaines est l'orge concassée, trempée pendantvingt-quatre heures avant d'être donnée.

(5) Il n'est pas avantageux de faire cuire ou de faire bouillir la nourriture pour les porcs mais il est bon d'employer de l'eau chaude quand on fait des pâtées pour les jeunes cochons pendant les deux ou trois mois les plus froids de l'hiver.

W. H. PETERS, B.S.A.,
Professeur d'élevage au Collège d'Agriculture du Manitoba.

La loi des mauvaises herbes

Tous les conseils municipaux de la province du Manitoba sont obligés de nommer, avant le 1er mai de chaque année, un ou plusieurs fonctionnaires qui portent le titre "inspecteurs municipaux de mauvaises herbes dangereuses." Ils sont chargés d'appliquer strictement la loi des mauvaises herbes dangereuses.

Au nombre des dispositions principales de cette loi, il y en a une qui confère aux inspecteurs le droit d'obliger tous les propriétaires à nettoyer leurs chemins, rues et sentiers et cette jurisdiction s'étend à toutes les propriétés dans les limites des municipalités respectives.

Toutes les compagnies de chemins de fer sont obligées par la loi de supprimer les mauvaises herbes sur tous les passages à niveau, voies d'évitement, cours et autres propriétés qui leur appartiennent, sinon l'inspecteur a le droit de faire enlever ces mauvaises herbes et de faire payer les frais de cet enlèvement à la compagnie de chemin de fer.

Toutes les batteuses doivent être parfaitement nettoyées, ainsi que les voitures et les autres appareils, avant d'être transportées d'une ferme à une autre. Il est interdit, sous peine de forte amende, de déposer des graines de mauvaises herbes dangereuses ou des criblures renfermant ces graines sur les chemins, les rues ou les sentiers du Manitoba. Il est également interdit de vendre des criblures provenant d'un moulin ou d'un élévateur de la province.

Le propriétaire d'une terre doit payer tous les frais nécessaires pour la destruction des mauvaises herbes sur sa propriété, sans aucun rabais; si le propriétaire néglige ou refuse de payer ces frais la terre sera vendue pour les taxes

Chaque fois que l'on trouve nécessaire de nettoyer le terrain à cause des mauvaises herbes, l'inspecteur municipal des mauvaises herbes doit aviser l'un des conseillers de cette municipalité d'inspecter la récolte qu'il juge devoir être détruite; si, après cette inspection, le conseiller est d'avis que la récolte ou une partie de cette récolte doit être fauchée ou détruite, l'inspecteur doit prendre des mesures immédiates pour la faire couper, ramasser et brûler. Si le propriétaire de la récolte essaie de faire enlever une partie de cette récolte qui contient des mauvaises herbes après qu'elle a été condamnée il est passible d'une amende de $50; cette amende peut être perçue au tribunal ou par l'imposition d'une taxe sur la propriété. Si le conseiller n'était pas de l'avis de l'inspecteur municipal, la question est soumise à l'inspecteur provincial des mauvaises herbes lequel est nommé par le gouvernement de la province et dont la décision est finale, sans revue et sans appel. Dans ce cas, l'inspecteur municipal doit agir de la même façon que dans le cas précédent.

Les inspecteurs ont également le droit d'aviser le propriétaire d'une terre qui parait impropre à la production des récoltes à cause de la quantité de mauvaises herbes qu'elle renferme et le propriétaire qui reçoit cet avis ne peut louer cette terre à une personne sans encourir une amende de $100 et il est également obligé d'indemniser la personne qui a subi des pertes ou des dommages à cause de l'infraction de ces règlements. Le but principal de ce règlement est de faire tomber la responsabilité sur le coupable, c'est-à-dire sur le propriétaire de la terre; il a aussi pour but de protéger les personnes ignorantes qui viennent dans la province pour louer une ferme.

L'inspecteur provincial des mauvaises herbes a le droit de poursuivre tous les inspecteurs municipaux qui négligent d'appliquer les dispositions de la loi du Manitoba. J'ai souvent poursuivi des inspecteurs municipaux et ces poursuites ont donné de très bons résultats dans les districts auxquels les inspecteurs appartiennent.

Telles sont les dispositions de la loi des mauvaises herbes dangereuses du Manitoba. Quant aux opérations qui se font actuellement pour améliorer l'état de choses, je n'hésite pas à dire que nous faisons d'excellents progrès. Je remarque avec plaisir que l'indifférence et même je pourrais dire l'hostilité que montraient autrefois les conseils municipaux a presque entièrement disparu et que l'on manifeste maintenant un désir plus général de voir la loi plus strictement appliquée. En fait beaucoup de membres des conseils municipaux s'occupent activement eux-mêmes de voir à ce que leurs officiers remplissent les fonctions que la loi leur impose.

Il n'est que juste de dire que tous ceux qui s'intéressent à ce travail ont la bonne fortune d'avoir la collaboration active de l'honorable Ministre de l'agriculture qui est prêt en tout temps à prêter son concours dans tous les efforts qui sont tentés pour extirper les mauvaises herbes.

La perspective des opérations de l'année est des plus brillantes et si nos espoirs se confirment, nous ferons de grands progrès dans la lutte contre les mauvaises herbes au Manitoba.

R. G. O'MALLEY,
Inspecteur Provincial des Mauvaises Herbes.

Le Coq du Clocher

par

E. Martin

Vous est-il arrivé de vous demander pourquoi ce volatile, fier despote de nos basses-cours, est installé triomphant, au-dessus de la croix, sur la flèche de nos églises ? Et voilà déjà longtemps qu'il étincelle ainsi tout doré, au milieu des airs, avec sa queue en panache: en 820—et certainement, il n'était pas le premier à le faire, quoi qu'il soit le premier dont l'histoire ait conservé le souvenir,—Rampert, évêque de Brescia, en Lombardie, fit fondre un coq de bronze qu'il plaça au faite de sa cathédrale, avec une inscription commémorative... et ce coq était encore à son poste au milieu du XVIe siècle.

Pourquoi les chrétiens ont-ils donc choisi le coq comme indicateur des vents? et pourquoi cet oiseau a-t-il si bien pris possession de son trône aérien, qu'il en a, peu s'en faut, évincé tous ses rivaux "en girouettes" et qu'il forme encore aujourd'hui, surtout en France, le couronnement presque obligé de nos clochers? Voilà ce qu'il nous faut aujourd'hui brièvement examiner.

Un Gaulois, né malin et légèrement irrévérencieux—c'est dans le sang !—peut-être celui qui nous donna l'histoire du "Vilain qui gagna son paradis par plaid." vous dira que saint Pierre, dans un mouvement d'impatience et en vertu du don de miracles qu'il avait reçu du Christ, envoya s'empaler au sommet d'une flèche un coq dont la fanfare trop sonore lui rappelait durement son triple renoncement.... et le malheureux volatille y serait resté depuis lors.

Une légende espagnole met cette infortune—si pourtant c'est une infortune—sur le compte de la présomption. Un jeune coq était à la tête légère, qui disgracié par la nature, au point de n'avoir qu'une patte, une aile et un œil, voulait malgré sa mère aller voir du pays. La prudence maternelle lui avait recommandé de fuir les cuisiniers et d'éviter les églises dédiées à saint Pierre; mais l'étourdi, comme tant d'autres, ne suivit que son caprice; il insulta le prince des apôtres et, après maintes fredaines, il se laissa prendre par des cuisiniers qui, maladresse ou méchanceté, le rôtirent tant et si bien qu'ils le jetèrent dehors à l'état de charbon, et le vent de le fixer au sommet du clocher où il tourne encore aujourd'hui.

Mais les érudits ne sont point des poètes: ils se défient de la légende et ils cherchent des solutions ailleurs que dans les propos malins ou gracieux de la muse populaire; ailleurs même que dans de simples constatations de faits pourtant bien palpables, car, vraiment, à part la flèche ou la banderole, quelle autre forme offre, mieux que le coq, une pareille aptitude à servir d'anémoscope?

Donc, certains érudits ont prétendu trouver en ce coq de nos églises un emblème celtique... et cet oiseau leur semblait bien à sa place à la cime de nos flèches: ne figurait-il point la patrie? Mêmement, des Athéniens contre les barbares, fit arsymbolistes ingénieux comme ils le sont d'ordinaire, eussent trouvé facilement, en cette considération, une leçon à lui faire donner à la France: le coq ne repose-t-il pas sur la croix d'où il reçoit à la fois solidité et mobilité ? —Le malheur est, pour cette théorie, que notre volatile ne fut jamais l'emblème des Gaulois... je pourrai le montrer un autre jour.. et force dons nous est imposée de chercher une autre raison.

Cette raison, nous la trouverons, selon toute apparence, dans la valeur représentative que les anciens reconnaissaient au coq.Grecs et Romains, frappés de l'exactitude que met ce gaillinacé à marquer les étapes de la nuit, en avaient fait le symbole de la vigilance et de l'activité, et ils prisaient fort son ardeur belliqueuse. Thémistocle, à ce que nous rapporte Elien, conduisant les rêter ses soldats deconduisant les reîtres ses soldats de- "Ce n'est point pour leur patrie qu'ils luttent avec tant d'acharnement, s'écria-t-il, ni pour leurs dieux, ni pour les tombeaux de leurs ancêtres, ni pour leurs enfants, ni pour la gloire, ni pour la liberté ! Non, c'est simplement pour ne point céder à un rival !"

Les chrétiens furent loin de rejeter cet emblème qui prêtait tout ensemble à l'inspiration poétique, aux études mystiques et au style symbolique mis en crédit par la prudente loi du secret. Les écrits de saint Ambroise, de saint Grégoire le Grand de Bède, les hymnes de Prudence, du même saint Ambroise, de saint Hilaire renferment de belles considérations sur cet oiseau dont Job célébra l'intelligence. Ecoutons, traduite en vers pleins et harmonieux par Corneille, cette hymne que l'Eglise romaine fait dire à ses prêtres, le dimarche à Laudes :

Le messager du jour commande votre éloge,
Ce vigilant oiseau, par ses chants, nous instruit :
Sa voix, aux voyageurs, dans l'ombre, sert d'horloge
Et sépare à grands cris le jour d'avec la nuit.
Il prend un soin exact d'éveiller le phosphore ;
Il l'invite à chasser les ténèbres des cieux,
Menace le voleur du retour de l'aurore,
Lui fait cacher sa proie et redouter nos yeux.

Du rocher, à ses cris, la vigueur se rappelle ;
Les vagues de la mer roulent moins fièrement.
Pierre se reconnait pour disciple infidèle
Et, par des pleurs amers, lave son reniement.

Nous sentons à ses chants renaître l'espérance ;
Le malade en reçoit un rayon de santé ;
Le glaive du brigand nous laisse en assurance ;
La foi vive succède à l'infidélité.

Est-il donc étonnant que, sortis des catacombes, les chrétiens aient installé ce volatile emblématique à la partie la plus visible, la plus élevée de leurs temples? Et, comme par la fierté de son attitude, la sveltesse de son corps, l'ampleur de son panache, le coq se prêtait fort bien à cette fonction, ils en firent tout ensemble un héraut mystique et l'indicateur des vents.

Et les liturgistes du moyen âge ne tarissent point sur le symbolisme de cet oiseau qui pivotait au gré des vents, perché sur la croix, perdu parfois dans les nuages. Ils en avaient fait surtout le modèle du prédicateur de l'Evangile. Jugez-en plutôt d'après ces indications suggérées par Hugues de Saint-Victor: le coq se tient éveillé durant la nuit; il réveille les dormeurs; il annonce la venue du jour; avant de chanter, il s'excite en secouant ses ailes... et, sur sa tige de fer qui repose sur la croix, le coq se tourne contre le vent... De tout cela, l'application est facile.

Ces enseignements d'un mysticisme ingénieux sont bien oubliés aujourd'hui: raison de plus pour que je m'imagine le profit qu'en pourrait tirer un curé, dans un cours de liturgie qu'il ferait à ses paroissiens: ainsi perché dans les airs, le coq de leur clocher ne rappelle-t-il pas aux chrétiens qu'il leur faut s'appuyer uniquement sur la croix, planer au-dessus des mesquineries et des bassesses de la terre, faire front à toute doctrine contraire à l'Evangile, etc., etc.

Il est moins menacé que la croix qu'il domine, ce coq emblématique: j'en ai, pour garants, non seulement les grands ancêtres de la Convention, qui saluaient en lui, en leur jacobinisme mystique, "le symbole de la surveillance... qui se meut pour fixer ses regards de tous côtés et assurer ainsi le salut de la République," mais encore les électeurs d'une commune du canton d'Aigueperse (Puy-de-Dôme lesquels, en mai 1904, purent lire, s'étalant sur leurs murs, cette déclaration : "Enfin, citoyens, vous saurez le fond de notre pensée, en apprenant combien nous avons été émus, quand, en un jour d'orage, avec un fracas de tonnerre, le coq est tombé du faite des honneurs. Mais, rassurez-vous, le coq tantôt remontera au clocher, pour chanter, de sa voix claire, l'amour et la gloire, la seule politique qui soit féconde."

Voilà qui est d'un symbolisme purement civique... Aussi bien, le symbolisme chrétien est-il d'inspiration plus élevée et plus féconde. A nous de le goûter... et de

Nos églises sont des poèmes de pierres... En ce moment où l'on menace de nous les ravir, sachons les lire et les aimer..... Et voilà le faire goûter à d'autres...

pourquoi, de temps à autre, nous les interrogeons ici, dans la "Croix", et, de cette fréquentation des monuments de la foi et de la religion de nos pères, nous nous sentirons mus à chanter avec le psalmiste: "Qu'ils sont aimés, grand Dieu, tes tabernacles !"

Le Fleau de Dieu

La guerre est commencée entre l'Autriche et la Serbie; elle embrassera peut-être demain toute l'Europe. Dieu seul sait jusqu'où elle s'étendra, lui seul pourrait dire quand et comment elle finira.

Bien que toutes les nations d'Europe se soient préparées depuis longtemps à la guerre, cette guerre vient d'éclater cependant comme à l'improviste. C'est un jeune criminel de dix-huit ans, enflammé des passions surexcitées de sa nation, qui a fait jaillir, de son revolver d'assassin régicide, l'étincelle dévastatrice qui va mettre en question l'existence de sa patrie.

C'est le cas de répéter, après le comte de Maistre, "Combien ceux qu'on regarde comme les auteurs immédiats des guerres sont entraînés eux-mêmes par les circonstances ! Au moment précis *amené* par les hommes et *prescrit* par la justice, Dieu s'avance pour venger l'iniquité que les habitants du monde ont commise contre lui."

Hélas ! si Dieu a décidé que le moment est venu de venger l'iniquité de l'Europe depuis trop longtemps révoltée contre lui et qui s'est faite, presque partout, persécutrice de son Eglise, quelle nation et quel peuple peut espérer trouver grâce aux yeux de sa justice ?

Il faut bien dire que les belligérants d'aujourd'hui ne paraissent pas être les plus coupables.

Mais quel peuple d'Europe, du moins en autant qu'il est représenté par son gouvernement, ne met aujourd'hui sa confiance dans sa ruse ou sa force, au lieu de la mettre dans la justice et en Dieu ?

Quel peuple met au premier rang de ses préoccupations de servir et de le faire servir, d'obéir à sa loi et de la faire observer? Tous ont péché et il est bien à craindre que pour tous, la guerre qui commence ne soit un terrible châtiment. Elle peut même être un terrible châtiment pour tout l'univers.

Qui sait si la grande leçon d'histoire qui semble devoir être donnée aujourd'hui, ne sera pas turtout la grande leçon de la Providence enseignant aux rois et aux peuples qu'ils sont fous autant qu'impies de vouloir se passer d'elle sans tenir compte de ses ordres?

Tout en adorant, sans encore en connaître le sens, les décrets de cette Providence aussi bonne que puissante, en nous déclarant soumis à tous ses ordres et à toutes ses volontés, tout en espérant que sa miséricorde, qui l'emporte sur tous ses autres attributs, saura tempérer les terribles rigueurs de sa justice trop longtemps outragée, appliquons-nous à comprendre les leçons que Dieu semble vouloir nous donner dans la guerre qui commence.

Nous en suivrons attentivement les péripéties trop intéressantes. Elles peuvent devenir d'un moment à l'autre plus angoissantes pour nos cœurs. Mais que les sentiments les plus légitimes, qui ne sont pas ceux cependant d'une trop vive et presque cruelle curiosité, ne nous empêchent pas d'être soumis aux volontés du Souverain Maître des nations et d'être attentifs aux leçons de sa toute puissante sagesse.

En confiant leurs intérêts et leurs droits à la force des armes, les peuples ne font guère que les remettre plus directement aux mains du Dieu des armées.
battants et surtout pour nos frères les catholiques; prions pour l'E-

Prions donc pour tous les com-
glise et pour les intérêts sacrés dont elle a la garde, intérêts trahis et sacrifiés par les peuples à qui ils devraient être les plus chers. Prions pour la paix que Dieu seul peut donner et maintenir dans les conditions de justice qui en assurent la durée.

Souvenons-nous que rien n'arrive sans la permission de ce même Dieu, qui ne châtie que pour pardonner.

"La guerre, a dit encore le comte de Maistre, est divine dans ses résultats qui échappent absolument aux spéculations de la raison humaine; car ils peuvent être tout différents entre deux nations, quoique l'action de la guerr se soit montrée égale de part et d'autre. Il y a des guerres qui avilissent les nations, et les avilissent pour des siècles : d'autres les exaltent, les perfectionnent de toutes manières, et remplacent même bientôt, ce qui est fort extraordinaire, les pertes momentanées, par un surcroit visible de population."

Laissons s'accomplir la justice de Dieu, et remplissons plus fidèlement tous nos devoirs envers le Souverain Seigneur de toutes les nations.—*L'Action Sociale.*

Le coût de la guerre

Le professeur Chs. Richet le fixe à $54,000,000

Paris.—M. Charles Richet, statisticien de l'université de Paris, vient de calculer que dans le cas d'un grand conflit européen auquel prendraient part l'Allemagne l'Angleterre, la France, la Russie, l'Italie, l'Autriche et la Roumanie, la dépense de guerre, en comptant tout, approvisionnement des troupes, nourriture des chevaux, les armes, la mobilisation, la solde, l'uniforme, les munitions, déficits dans les taxes et tout ce qui s'ensuit s'élèveraient à $54,000,000 par jour !

Ce calcul est basé sur le fait que 20,000,000 de soldats seraient mobilisés et que 10,000,000 iraient au feu dans les divers pays.

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

Hommes Demandes

Des hommes sont demandés pour apprendre à inspecter, conduire et même reconstruire des automobiles et des tracteurs à gaz. Les élèves travaillent en petit groupes sous la surveillance d'instructeurs experts et apprennent à conduire à travers les rues de la cité. Apprenez non pas la théorie grâce à des manuels spéciaux, mais la pratique en travaillant vous-mêmes. Nous garantissons absolument que nous vous mettons à même de passer n'importe quel examen du gouvernement.

Ecrivez où adresez-vous à la Omar School of Trades and Arts, 477 rue Main, Winnipeg.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

Departement de l'interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION, DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 31 août 1914, les terres à culture suivantes seront mises à la disposition du public qui voudrait faire ses entrées comme Homestead.

All Section 1, South half Section 2, South East 1-4 Section 3, the East half of Section 24, the fractional North West of Section 24, lying outside of Timber Berth 815, Block 1, the fractional South East of Section 25 lying outside of Timber Berth 815, Block 2 and the North East quarter of Section 36, all in Tonwship 25, Range 8.

Daté à Winnipeg, 28 juillet 1914.
40142 L. RANKIN, Agent.

Si vous avez une propriete a vendre, annoncez-la dans "Le Manitoba", et vous trouverez un acheteur.

DEMANDE DE PUBLICATION

Nous publions sans commentaires, la circulaire suivante distribuée la veille des dernières élections dans la Province du Manitoba.

Ceci nous est demandé par un ami.

Prière aux journaux de Québec de reproduire.

Invitation plus particulière au *Soleil* de Québec et au *Canada* de Montréal.

CIRCULAIRE CONFIDENTIELLE AUX ORANGISTES DE MANITOBA

FRÈRES :—

A la dernière session de la Grande Loge de Manitoba, les messieurs dont les noms suivent furent élus membres du Comité Législatif : Les très dignes Frères W. T. Edgecombe, Jas. Willoughby, W. J. Marshall, John Easton, W. Bridgeman et les dignes frères Thomas Boyd et R. N. Lyons. A la même session, l'on donna au Comité Législatif instruction d'exiger des candidats à la prochaine élection provinciale des promesses touchant certaines matières d'éducation qui sont d'un intérêt vital pour l'Ordre. Conformément aux instructions reçues, le Comité envoya la lettre circulaire suivante à tous les candidats demandant les suffrages du peuple :

BOITE POSTALE 1041.

COMITE LEGISLATIF DE LA GRANDE LOGE D'ORANGE DE MANITOBA, WINNIPEG

CHER MONSIEUR,

Le but de notre comité est de s'assurer des vues de chaque candidat à la législature touchant la question d'éducation dans cette province. C'est pourquoi je vous envoie sous ce pli une liste de questions en "duplicata." Je vous demande respectueusement de répondre clairement et lisiblement à chacune de ces questions dans l'espace destiné à ce but, et de m'en envoyer une copie.

Je dois vous dire qu'en demandant ces renseignements, ce n'est pas l'intention du comité d'embarrasser publiquement les candidats dans leur campagne à moins que ce ne soit nécessaire pour obtenir les renseignements voulus. C'est pour cette raison que nous vous soumettons ces questions, par écrit et par le moyen de la poste.

Je vous remercierais beaucoup si vous vouliez bien me donner une réponse complète aussitôt qu'il vous sera possible de le faire.

Bien à vous,

R. N. LYONS,
Secrétaire.

(1) Etes-vous en faveur d'un système scolaire strictement neutre et national et considérez-vous tel système comme le seul qui devrait recevoir des secours financiers du trésor public ?

(2) Etes-vous en faveur de l'abolition de l'enseignement bilingue dans nos écoles publiques ?

(3) Etes-vous en faveur de l'éducation obligatoire ?

(4) Etes-vous en faveur de l'inspection publique de toutes institutions qui reçoivent des octrois ou secours du gouvernement ?

(5) Etes-vous en faveur des amendements suivants à l'acte des écoles publiques :

(a) Que l'on retranche la partie suivante soulignée de la clause (s) de l'article (2) qui se lit comme suit : (s) L'expression "école" veut dire et comprendra toute maison d'école, *classe ou département dans une maison d'école* possédée par un arrondissement scolaire et conduite par un instituteur ou des instituteurs ?

(b) Que la clause (2) de l'article 252 soit retranchée. Cette clause se lit comme suit : "L'expression instituteur" dans cet article veut dire un instituteur pour les enfants des pétitionnaires et de même religion que les pétitionnaires ?

(c) Que l'article suivant soit inséré dans l'acte des écoles :

Aucun instituteur dans une école publique ne pourra porter un habit ou costume qui est d'un caractère religieux ou confessionnel distinctif, et aucun emblême de caractère religieux ou confessionnel ne sera exhibé ou exposé dans une école publique pendant les heures d'école régulière ?"

(6) Etes-vous en faveur de retrancher tous les articles de l'acte qui comprennent le règlement Laurier-Greenway de 1897?

(7) Si vous êtes élu, emploierez-vous votre influence et votre vote dans les caucus et dans la législature en faveur des réponses aux questions précédentes ?

Retournez à Boite Postale 1041,
Winnipeg.

....
Signature du candidat.

Depuis que cette circulaire confidentielle a été imprimée, un seul candidat du gouvernement a répondu. Ce fait démontre que le programme bien arrêté du Gouvernement est de traiter notre association avec le plus profond mépris.

Trente-trois réponses ont été reçues comme suit :

Une d'un candidat du Gouvernement à savoir :

Waddell .... Minnedosa

Trente-deux réponses furent reçues par les candidats de l'Opposition, à savoir :

Shortreed	Gilbert Plains
McDonald	Turtle Mountain
Grierson	Minnedosa
Bartlett	Assiniboia
Ross	St. Clements
Breakey	Glenwood
*Seale	Dauphin
Sigfuson	St. George
*Hayden	Killarney
Winkler	Morden & Rhineland
Lobb	Rockwood
Walton	Emerson
*Wood	Beautiful Plains
Williams	Arthur
Dixon	Winnipeg C.
McConnell	Hamiota
Graham	Norfolk
Johnson	Winnipeg C.
McPherson	Lakeside
*Willoughby	Winnipeg N.
Lowery	Winnipeg N.
McLennan	Roblin
Prout	Kildonan–St. Andrews
Davidson	Manitou
Hudson	Winnipeg S.
Ward	Elmwood
Thornton	Deloraine
Campbell	Ste-Rose
McPherson	Portage la Prairie
Sims	Swan River
August	Dufferin
Hamilton	Elmwood

* Connus comme orangistes.

Outre les réponses ci-dessus mentionnées, le Comité a une lettre personnelle de M. T. C. Norris, Chef de l'Opposition, engageant le parti libéral en entier, s'il vient au pouvoir, d'adhérer aux principes des écoles nationales, à prohiber le port de l'habit religieux par les instituteurs, à rappeler les amendements Coldwell, à établir l'Education obligatoire, et à porter un remède effectif et immédiat aux maux causés par les écoles bilingues.

Toutes les réponses reçues sont favorables aux principes de notre ordre, mais le Comité est désappointé, et je suis certain que vous l'êtes aussi, de savoir que plusieurs candidats, membres reconnus de notre ordre n'ont pas encore répondu. Vous auriez naturellement cru qu'ils auraient répondu promptement. Si vous connaissez personnellement quelque candidat qui ne s'est pas encore engagé, ce comité vous demande votre aide. Mettez-vous à l'œuvre et obtenez sa promesse, secrètement, si possible, sinon par tous les moyens effectifs. C'est un devoir envers vous, envers votre Province et envers notre Association, *et cela vous fournira un moyen légal, qui est en votre pouvoir, de résister aux empiètements de l'Eglise de Rome.*

Emané par l'autorité et au nom du comité législatif.

THOMAS BOYD,
Président.

R. N. LYONS,
Secrétaire.

Pour l'autorisation qu'a reçue ce comité d'obtenir l'engagement des candidats, voyez le Rapport de la Grande Loge, Pages 24 et 79.

LA GUERRE

(Suite de la 1ère Page)

Le premier ministre Asquith a déclaré cette réponse insuffisante et de nouveau il a demandé une réponse avant minuit.

5 Août 1914.

L'ANGLETERRE DECLARE LA GUERRE

La réponse satisfaisante n'est pas venue, l'inévitable est arrivé. L'Angleterre a déclaré la guerre à l'Allemagne !

DERNIERE HEURE

Les dernières dépêches nous apprennent que les vaisseaux français ont capturé le "Goeben" et le "Breslau" et qu'ils ont coulé le "Panther" tous les trois navires de guerre allemands.

Mobilisation a Winnipeg

La parade qui doit avoir lieu demain soir décidera du nombre de soldats mobilisables à Winnipeg. Sir Redmond Roblin a offert un contingent tout équippé de 1,000 hommes. Communication en a été faite immédiatement à qui de droit.

Manifestations a Winnipeg et a Saint-Boniface

Hier soir, eut lieu à Winnipeg et à Saint-Boniface, une grande démonstration patriotique. Une nombreuse procession se forma dans la ville voisine, traversa le pont Provencher, vint au Club Français, demanda le drapeau tricolore, et, après avoir uni les couleurs françaises aux couleurs anglaises, retourna avec un nouveau contingent aux chants de "Rule Britannia" et de "La Marseillaise".

Cette foule parcourut les principales rues de Winnipeg en voyant toujours grossir ses rangs. Plus tard, un détachement russe se joignit à elle. Quand les trois drapeaux des alliés de la "Triple entente" se joignirent, l'enthousiasme devint réellement du délire. Cette démonstration dura jusque tard dans la nuit.

La Guerre est Déclarée Entre L'Allemagne et la France

Depuis la nuit dernière, la guerre est déclarée entre l'Angleterre et l'Allemagne. L'Empereur d'Allemagne sentant qu'un conflit était inévitable, a pris les devants en envoyant sa déclaration de guerre à l'Angleterre.

Les ordres du roi Georges à sa flotte sont énergiques : "Capturez ou détruisez l'ennemi." L'enthousiasme est grand, non seulement à Londres mais dans tout le Canada.

Message du Roi D'Angleterre au Duc de Connaught

Le duc de Connaught a reçu hier après diner un message du roi Georges, par l'entremise du Secrétaire des Colonies, l'Honorable Louis Harcourt. Nous en donnons ci-dessous la traduction :

"Veuillez communiquer à vos ministres le message suivant de Sa Majesté le roi : Je désire exprimer à mes sujets des puissances d'outremer la joie et le noble orgueil que m'ont causés les diers messages que j'ai reçus de leurs gouvernements respectifs durant ces derniers jours.

Ces assurances spontanées de leur support le plus complet m'ont rappelé l'aide, le généreux sacrifice de soi-même qui furent offert à la mère-patrie dans le passé. Je serais affermi dans l'accomplissement des obligations qui m'incombent en ce moment en ayant la confiance que pendant ces jours d'épreuves mon empire restera uni, calme, résolu et confiant en son Dieu.

Signé GEORGES.
Signé HARCOURT.

A La Chambre des Députés en France

Les remarques de M. Viviani, premier ministre de France, à la Chambre des députés sur la guerre actuelle ont causé le plus grand enthousiasme parmi l'auditoire.

Citons les passages suiants :

La France, a-t-il fait remarquer a été injustement provoquée, elle ne désirait pas la guerre. Elle a fait ce qui était en son pouvoir pour l'éviter. Maintenant que la guerre est déclarée elle se défendra contre l'Allemagne et contre toutes les autres puissances qui s'uniraient à elle.

Contre une attaque qui viole toutes les lois de l'équité et tous les droits des nations, nous avons actuellement pris toutes les dispositions nécessaires. Ils seront repoussés avec rigueur, avec méthode, avec calme. La mobilisation de la Russie se poursuit avec une remarquable énergie et un enthousiasme sans bornes.

A ces paroles toute la Chambre se tourna vers le Ministre de Russie, M. Iswolsky qui était présent et applaudit à outrance.

Le premier ministre ajouta :

La Belgique avec 250,000 hommes est prête à défendre sa neutralité et son indépendance avec une magnifique ardeur. La flotte anglaise a mobilisé jusqu'à son plus petit navire et mobilise actuellement toute son armée.

NOTES POLITIQUES

M. William Carrière, candidat libéral dans le comté de LePas, a retiré sa candidature. Il a ainsi évité l'humiliation d'une défaite. Le Docteur Orok a été déclaré élu par acclamation.

* * *

M. Ray, candidat du gouvernement Roblin, a été élu par acclamation dans le comté de Churchill. Voici l'état des parties à l'heure actuelle :

Gouvernement	27
Opposition	20
Indépendant	1

L'élection dans Grand Rapid aura lieu le 17 août courant. Il est tout probable que l'Hon. M. Armstrong l'emportera sur son adversaire libéral, le Docteur LaRose.

Chez Nous ET autour de Nous

Mgr l'Archevêque sera absent de Saint-Boniface durant la plus grande partie du mois d'août. On est prié de s'adresser dans l'intérim à Sa Grandeur Mgr Beliveau.

Plusieurs de nos compatriotes français nous ont déjà quittés pour voler au secours de la France attaquée. Nous en publierons la liste aussi complète que possible, la semaine prochaine.

Dieu sauve la France, et ramène ses fils triomphants !

M. et Mme A. Gauvin sont partis hier pour un voyage de trois semaines à Québec.

Le personnel de notre journal se joint aux nombreux amis de notre populaire Editeur pour lui souhaiter ainsi qu'à Madame Gauvin, un très heureux voyage.

Monsieur et Madame Noël Bernier arriveront ce soir, par le Pacifique Canadien, après un voyage de quelques semaines dans la Province de Québec.

M. et Madame Ludger Roux, sont de retour dans notre cité après un voyag de six semaines dans la province de Québec.

Une personne ayant obtenu une faveur insigne par l'entremise de Ste-Anne, désire selon sa promesse, rendre le fait public.

L'Ingénieur de la Cité de St-Boniface a reçu instruction de poser une affiche sur le pont Provencher avertissant le public que la Cité déclinait toutes responsabilités pour les accidents qui pourraient être causés par le passage de charge de plus de cinq tonnes.

Le comité des travaux publics de la Cité de Saint-Boniface a été désigné pour étudier la question de savoir s'il serait utile de construire une bibliothèque Carnegie à Saint-Boniface. Il devra faire son rapport au conseil.

L'ex-maire et Mme Berry ont célébré la semaine dernière à Winnipeg Beach le 33e anniversaire de leur mariage. A cette occasion ils ont reçu les congratulations d'un bon nombre de leurs amis.

La Great West Construction Co. a obtenu le contrat pour la construction d'un trottoir en planches de quatre pieds de large rue Bertrand. Le contrat pour un trottoir de cinq pieds rue Valade a été accordé à la Compagnie Moen & Sweeney.

Le 16 août, à 7.30 p.m. aura lieu à l'Hôpital de Saint-Boniface, la bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle construction.

Les amis de l'institution sont cordialement invités à assister à cette imposante cérémonie.

Le mariage de M. Emile Lépine, avec Mademoiselle Florida Beaudry, de cette ville, a eu lieu la semaine dernière, à Saint-Boniface.

Après le mariage tous les assistants se rendirent chez M. Louis Lépine, père du marié ou le déjeuner de noce les attendaient.

Plusieurs invités prirent la parole entre autres, l'Hon. Joseph Bernier, MM. A. Potvin, Roger Goulet, Joseph Riel et Ambroise Lépine, grand père du marié.

Aux heureux époux le *Manitoba* souhaite longue vie et bonheur.

A la dernière réunion du conseil après ouverture des soumissions, divers contrats ont été attribués aux entrepreneurs dont les noms suivent :

Aqueduc, rue Hill et Carrière, M. Auguste VanHorenbeck.

Aqueduc sur la rue Richot, entre les rues Hamel et Victoria, la Compagnie Manitoba Construction. La même compagnie a également obtenu le contrat pour la construction d'un aqueduc rue Eugénie, depuis Taché jusqu'à la St. Mary's Road. Les aqueducs rue Langevin, de Hamel à Victoria et rue Genthon, de la rue Dubuc, à la rue Niverville, seront construits par la Cie. Moen & Sweeney.

La comédie "Ketty McKay" attire la foule cette semaine au théâtre Walker. C'est une comédie écossaise jouée par des acteurs de profession, il y aura matinée samedi. La semaine prochaine on donnera le drame "The Trail of the Lonesome Pine." Les billets seront en vente dès vendredi matin à 10 heures et les prix seront de $2.00 à 25 cts pour le soir et $1.50 à 25 cts pour la matinée.

Colonie Belge

On annonce pour la semaine prochaine l'arrivée du Rév P. A. Wennen, supérieur de l'Institut des RR. PP. de Marie, à Montfort, P.Q., fondateur et premier curé de l'Eglise Flamande de Saint-Boniface. Le Rév Père sera le très bien venu parmi les Belges et ses nombreux amis Français de Winnipeg et Saint-Boniface.

—Hier a eu lieu le mariage de Maurice Christien de Saint-Boniface, avec Mademoiselle Martha Debrabandere. Nos meilleurs souhaits de bonheur aux jeunes époux

PETITES ANNONCES

Chambres à Louer, Maisons à Louer, Maisons à vendre, Terrains à vendre ou à acheter, Servantes demandées, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Chambre et pension, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé, Perdu.
25 cts le pouce par insertion.

A Louer—Deux logements avec poêle électrique, dans le Bloc André Frère, 70½ Avenue Hamel, Saint-Boniface. S'adresser No. 147 rue DeLamorinie. Téléphone main 6125. 40-41

Occasion Unique.—Pour cause de départ, à vendre de suite une Librairie Française; assortiment complet d'ouvrages. Conditions faciles. S'adresser à la Librairie Moderne, Saint-Boniface. 40

On Demande—50 hommes immédiatement. S'adresser à la St. Boniface Realty Co., No. 59 Provencher Ave. Phone Main 34379. 40

Perdu. — Dimanche soir, un chapelet de 1ère Communion, rubis avec médailles, et monture en argent, tombé aux coins des rues Hamel et Langevin. S'il vous plaît retourner au propriétaire, Monsieur Edouard LaPierre, No. 111 rue Victoria, Saint-Boniface. 40

Instituteur demandé.—On demande pour St-François-Xavier Est, District Scolaire No. 1023 un instituteur bilingue Français-Anglais, possédant un certificat de seconde ou troisième classe. Devra commencer son enseignement vers le 24 août 1914. S'adresser en indiquant salaire demandé, expérience et références à J. P. McDougall, Sec.-Trésorier, St-François-Xavier, P.O., Man. 40-42

SERVICE ANNIVERSAIRE

Perdu.—Une épingle de cravate en perle, portant l'initiale, O. Prière de la rapporter au bureau du journal, contre bonne récompense.

Les personnes qui désirent faire un voyage en Europe ou tout autre pays feront bien de consulter l'annonce du C.P.R., dont M. Cléophas Marcoux est le seul agent français.

Aux Entrepreneurs—A vendre à bon marché, 2 lampes à gaz acétilène, l'une de 1,000 chandelles et l'autre de 100. Ces lampes n'ont jamais servi. S'adresser au bureau du *Manitoba*. 38-41

Perdu—Un médaillon en or orné de brillants. Veuillez le remettre s.v.p. au No. 26 rue Dumoulin, Saint-Boniface, où une récompense sera payée.

A Vendre—2 lots près des Stockyards (Bleauville) dont un sur le chemin Dawson. Offres sollicitées. Boite 134 St-Boniface, Man. 38

A Louer—Maison sur la rue Notre Dame, possession le 1er juin. S'adresser au Bureau du *Manitoba*.

L'UNION JEANNE D'ARC

L'Union Jeanne d'Arc a pris les décisions suivantes à sa dernière assemblée :

En raison des événements européens, les membres de l'Union Jeanne d'Arc réunis en assemblée générale, le jeudi 30 juillet, ont décidé à l'unanimité :

1 De suspendre toutes les fêtes projetées.

2 De faire chanter une messe en l'honneur de Jeanne d'Arc à l'intention de la France.

De faire circuler une souscription publique, dont une partie servira à payer les frais du service religieux et dont le reste sera distribué aux Français qui vont rejoindre les corps d'armée.

On peut souscrire au Siège de l'Union Jeanne d'Arc, No. 322 rue St-Jean-Baptiste, Saint-Boniface ; chez le R.P. Morice, Juniorat, St-Boniface; M. Alfred Commune, à la Banque d'Hochelaga, Saint-Boniface; M. Contant, Norwood Garage, Norwood; M. Boyce, Molson's Bank, Winnipeg, et aux porteurs delistes.

S. OZANAM,
Secrétaire.

Succes de nos Religieuses

Les Chanoinesse des cinq Plaies et leur Vie Austere

La Très Révérende Mère Augustine, Prieure Générale des Chanoinesses des Cinq Plaies du Sauveur, dont la résidence est à Notre-Dame de Lourdes, Main., était à Saint-Boniface la semaine dernière, en visite à la Maison Vicariale des Sœurs Grises, où cinq de ses sœurs logent pour assister de là aux cours de l'école normale.

Les Chanoinesses des Cinq Plaies forment un institut encore très peu connu dans ce pays. Il unit la vie contemplative à la vie active. Qui n'a entendu parler des Carmélites et de leurs austérités ? Sait-on que, dans l'ombre de quelques monastères situés sur la montagne de Pembina, les mêmes austérités se répètent, accompagnées cette fois d'œuvres de zéle telles que l'enseignement de la jeunesse? A Notre-Dame de Lourdes, à Saint-Léon, à Saint-Claude et ailleurs, les Chanoinesses régulières des Cinq Plaies non seulement se privent d'aliments gras d'un bout de l'année à l'autre, mais font de cinq à huit heures de classe par jour, et avec cela se trouvent heureuses! Elles se lèvent de nuit pour psalmodier matines et laudes, tout comme le clergé dans les premiers temps de l'Eglise; elles récitent le bréviaire en entier, tout comme nos prêtres, qu'elles assistent, du reste, de leurs chants sacrés, et se livrent à un grand nombre de pénitences; ce qui ne les empêche nullement de s'adonner à l'enseignement et d'y réussir !

Comme preuve de mon dernier avancé, consultez les listes officielles des élèves qui ont dernièrement passé leurs examens du Gouvernement avec succès. Vous y verrez que le couvent de Saint-Léon, tenu par ces excellentes religieuses, a présenté sept élèves à ces examens et que toutes ont passé, dont quatre avec honneur ! De pauvres aveugles, de naissance ou par suite d'un accident, des prédicants fanatiques comme le Rév M. Salter et Cie., viendront-ils encore après cela s'apitoyer sur le sort des élèves de nos écoles bilingues, pour lesquelles ils voudraient généreusement quelques-uns des avantages éducationnels (?) des écoles publiques—où l'on apprend si facilement à se faire battre aux examens ?

Les quatre élèves des Chanoinesses de Saint-Léon qui ont passé leur examen avec honneur sont : Zéphyrina Payette et Marthe Wasse, avec les jeunes Hervé Rondeau et Edgar Bessette. Il n'est que juste d'ajouter que, bien que ce dernier ait été présenté par le couvent de Saint-Léon, il avait fait ses études sous Mlle Adèle Roy, à l'école rurale Théobald, dans la même paroisse. En outre, trois autres élèves du couvent de Saint-Léon, Anna Parent, Maria Boyer et Irène Guertin, passèrent leur examen d'entrée. La petite Boyer n'a que douze ans !

Le nombre des élèves de N.-D. de Lourdes qui se présentèrent était moindre. Le résultat fut le même : toutes remportèrent la victoire. Ce sont : Sophie Bosc, qui passa avec honneur, Mélanie Cossin et Marion McEachran, ainsi que Laurent Forsyth.

Honneur donc à nos bonnes religieuses ! Honneur aussi à nos écoles bilingues en général !

Notre bonne vile de Saint-Boniface a déjà fourni son petit contingent à l'Ordre des Chanoinesses des Cinq Plaies dont il est question plus haut, puisque deux de ses enfants se sont enrôlées sous sa bannière. Bien qu'il soit si méritant, il est cependant encore bien peu connu. Ceux et celles qui voudraient en savoir plus long sur son but, sa marche et ses succès peuvent s'adresser à la Très Révérende Mère Prieure, Notre-Dame de Lourdes, Man., qui, je n'en doute pas, se fera un plaisir de les satisfaire. Dieu merci, l'esprit de sacrifice n'est point encore éteint parmi nous, et généralement l'esprit de sacrifice engendre le contentement le plus parfait, qui va toujours de pair avec la satisfaction d'une bonne œuvre accomplie.

M. DE LA SEINE.

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs.
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry ; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balcon; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.